



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 29 mai 2008**

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MAI 2008

PROCES-VERBAL

L'An deux mil huit, le vingt-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mil huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

PRESENTS :

Monsieur CAPO-CANELLAS Maire
Madame GITENAY, Madame TROUSSELLE-PICCO, Monsieur CATHELIN, Monsieur GODARD, Madame RIOU, Madame BLAT-VIEL, Monsieur DILIEN, Maires-Adjoints
Madame MARTY, Madame LOPEZ, Monsieur JENNE, Madame GIABICANI, Monsieur LAFIN, Monsieur ROBERT, Monsieur DESRUMAUX, Monsieur SCHEINERT, Madame ROUE, Madame MARCHOIS, Madame AZIZOUDINE, Monsieur MAGAMOOTOO, Madame NILAVANANNE, Madame CHAOU-JOHNSTONE, Monsieur BOURGAREL, Monsieur MAHON, Madame RAMJAN, Monsieur HONNORATY, Madame KILO, Monsieur DURAND, Monsieur DARBOUX, Madame BAHUON, Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Monsieur CONTY, Maire-adjoint, à Monsieur CAPO-CANELLAS, Maire
Monsieur LUCAS, Maire-adjoint, à Madame RIOU, Maire-adjoint
Monsieur FEREDJ, Conseiller municipal, à Monsieur CATHELIN Maire-adjoint

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur CONTY, Monsieur LUCAS, Maires-Adjoint
Monsieur FEREDJ, Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Madame TROUSSELLE-PICCO, Maire-adjoint

SOMMAIRE

Adoption du procès-verbal du 14 avril 2008	5
Délibération n°1 : Taux de l'indemnité de conseil de Receveur Municipal.....	5
Délibération n°2 : Décision modificative n°1/2008.....	6
Délibération n°3 : Passation de l'avenant n°1 au marché 43/2007 relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance urbaine sur le territoire de la Ville du Bourget et ses prestations annexes	7
Délibération n°4 : Relance du marché relatif à la « prestation de service de traiteur pour les besoins de la Ville du Bourget et ses prestations annexes – Lot 1 et 2 » et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le ou les marché(s) qui en résulteront.....	11
Délibération n°5 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de Maîtrise d'œuvre relatif à la « construction d'une nouvelle école – ZAC du Commandant Rolland »	13
Délibération n°6 : Opération « Vital'été », programme d'animations été 2008 destiné aux jeunes Bourgetins de 11 à 20 ans	23
Délibération n°7 : Approbation des tarifs concernant la programmation du festival Les Envolees 2008.....	28
Délibération n°8 : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal	30
Délibération n°9, 10, 11 : Désignation des membres des commissions municipales - Note de synthèse commune aux trois commissions.....	31
Délibération n°12 : Désignation des représentants à la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.....	32
Délibération n°13 : Election de huit délégués communautaires supplémentaires à l'organe délibérant de la « Communauté de Communes Le Bourget-Drancy »	33
Délibération n°14 : Délibération rapportant les délibérations n°24 et 25 du 14 avril 2008 portant garantie d'emprunt de la Ville du Bourget à ADEF Résidences pour deux prêts avec le Crédit Foncier de France et la Caisse D'épargne Ile-de-France et leur substituant une garantie sur un prêt unique PLS auprès du Crédit Foncier de France	42

(La séance est ouverte à 20 heures 40 sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire du BOURGET)

M. le MAIRE.- Je laisse chacun s'asseoir, puis nous ouvrirons la séance du Conseil municipal de ce 29 mai.

Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux

Monsieur CONTY est absent et m'a donné pouvoir;

Monsieur LUCAS est absent et a donné pouvoir à Madame RIOU ;

Monsieur FEREDJ est absent et a donné pouvoir à Monsieur CATHELIN.

Merci, nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Je vous propose d'ajouter à l'ordre du jour qui vous a été transmis une Délibération que vous trouvez sur table. En fait, il s'agit, si j'ose dire, d'une relecture de la Délibération que nous avons votée au dernier Conseil municipal, qui concernait les garanties d'emprunt accordées à ADEF Résidences dans le cadre de la réalisation de la maison de retraite médicalisée. Nous avons voté à la demande d'ADEF deux garanties d'emprunt pour deux prêts différents. Il se trouve que nous avons reçu hier soir d'ADEF la demande de « *compacter* », entre guillemets, ces deux prêts en un seul. Pour des raisons de délai, pour ne pas contrarier la marche du dossier, je vous propose d'ajouter cette garantie, sachant qu'elle vient simplement modifier la garantie antérieure.

Je propose de l'ajouter à l'ordre du jour en fin de séance, si vous en êtes d'accord.

Je mets aux voix cet ajout.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

M. MAHON.- Il faudrait quand même expliquer, parce que le mécanisme m'échappe.

M. le MAIRE.- Il y a deux mécanismes.

Premièrement, nous expliquerons sur le fond à savoir pourquoi ils ont choisi de compacter leurs emprunts.

Deuxièmement, concernant l'opportunité de l'inscrire ici, nous pouvions l'inscrire soit ce soir, soit au Conseil qui aura lieu fin juin. Pour eux, au niveau bancaire, cela décalerait de plus d'un mois la réalisation de la signature du contrat de prêt, alors qu'ils en ont vraiment besoin maintenant.

Nous pouvons déplorer qu'ils nous mettent un peu dans l'urgence, mais le Code général des Collectivités territoriales prévoit la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour une Délibération, à condition que le Conseil l'accepte. C'est ce que je fais.

M. MAHON.- Pourquoi ont-ils compacté les deux prêts ? Cela change-t-il quelque chose pour Le Bourget ?

M. le MAIRE.- Cela ne change rien pour nous, mais je vous propose de donner l'explication sur le fond tout à l'heure. Je fais voter non pas la Délibération, mais son ajout à l'ordre du jour. Nous reviendrons après sur la discussion de fond en fin de Conseil.

Nous devons désigner un Secrétaire de séance, Mme PICCO est candidate.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal du 14 avril 2008

M. le MAIRE.- Avez-vous des observations sur ce projet de procès-verbal ? Non, je mets donc aux voix

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Vous avez reçu la liste des décisions prises en vertu de l'article L-2122. Avez-vous des questions ?

M. MAHON.- Une simple question concernant l'extrait n°45, « *mission d'étude et d'assistance ponctuelle à la passation des contrats d'assurance de la ville du Bourget* » : avons-nous besoin d'une mission d'étude pour cela ?

M. le MAIRE.- Cela représente 2 798 euros TTC de dépense, j'ai la faiblesse de penser qu'ils sont bien employés. Le monde des assurances est un maquis, il y a de savants juristes. Néanmoins, l'expérience montre que, d'ailleurs chaque Collectivité pratique ainsi aujourd'hui, il faut se faire assister pour connaître l'évolution des clauses, du capital à garantir, etc. C'est tout.

Nous l'avions déjà fait il y a un certain nombre d'années. Lorsque nous remettons en jeu, si je puis dire, l'ensemble des assurances, nous faisons appel à un petit cabinet conseil. Il ne s'agit pas d'une somme colossale, mais vous savez que les assureurs ont l'habitude. Nous nous assurons de temps en temps et nous avons besoin d'avoir ce conseil.

C'est très général, c'est même conseillé parce que généralement vous vous y retrouvez largement par la suite au niveau des primes, sur le fait d'être bien assuré.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Nous passons donc à l'ordre du jour.

Délibération n°1 : Taux de l'indemnité de conseil de Receveur Municipal

M. le MAIRE.- En l'absence de M. CONTY, je vous la rapporte.

Lors du renouvellement des assemblées délibérantes, le Conseil municipal doit délibérer sur le taux de l'indemnité à verser au comptable municipal.

Cette indemnité de conseil est fonction du volume budgétaire de la collectivité tel que prévue par un arrêté interministériel daté du 16 décembre 1983. En contrepartie de cette indemnité, le comptable effectue une mission d'assistance à la commune en matière financière et budgétaire.

Cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des trois derniers exercices clos, sur la base du tarif réglementaire fixé par arrêté.

Il convient en conséquence d'approuver l'attribution au Receveur Municipal d'une indemnité de conseil à taux plein pour une prestation globale d'assistance et de conseil.

L'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

Cette indemnité existait et est mise en place de manière régulière dans l'ensemble des Collectivités, nous vous proposons de la reconduire.

Y a-t-il des interventions ? Non, je mets aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Délibération n°2 : Décision modificative n°1/2008

M. le MAIRE.- Dans le programme d'investissement prévu au budget 2008, nous avons acté la réalisation d'un parking aux abords de l'Hôtel de Ville, parking qui sera utile au fonctionnement du marché. Nous avons déjà attribué un certain nombre de lots pour ces travaux pour un total de 668 000 euros.

Il se trouve que nous avons reçu un avis de la Direction de l'eau et de l'assainissement qui nous conduit à ajouter la création d'un bassin de retenu de 53 m³ utiles et d'un séparateur à hydrocarbure. Le titulaire du lot voirie est la société TPM, qui nous a établi un devis à notre demande se chiffrant à 55 340 euros HT, moins de 20 % du montant du lot attribué à cette société.

Il vous est proposé de prévoir l'inscription de cette dépense au moyen de cette décision modificative.

Il me semble que l'avenant a été soumis à la Commission d'Appel. L'objet de la DM est de financer cette dépense d'investissement en autofinçant la section à concurrence de 67 000 euros qui correspondent quasiment au montant TTC.

Nous puissions pour ce faire sur une recette complémentaire, bonne nouvelle, issue d'un rôle supplémentaire de la taxe professionnelle dont le montant nous a été notifié après le vote du budget. Il s'élève à 562 090 euros.

Il est évident que pour le reste de ce rôle complémentaire nous aurons l'occasion, lors de différentes décisions modificatives, de discuter de la répartition de ce rôle et de l'usage que nous en faisons. Là, c'est une répartition ponctuelle qui vous est proposée. Cette décision modificative n'a pas une portée colossale, nous en avons connu de plus importantes.

Avez-vous des questions ?

M. MAHON.- N'était-il pas possible de prévoir cette dépense supplémentaire sur le parking ?

M. le MAIRE.- Très franchement, nous avons pris un maître d'œuvre pour réaliser l'opération du parking et nous nous sommes étonnés du fait qu'il ne nous ait pas proposé ce bassin alors qu'il nous est demandé maintenant. L'expérience montre, en comparant à d'autres opérations, qu'a priori la jurisprudence de la Direction de l'eau et de l'assainissement est relativement récente, pour une opération qui n'est pas non plus de taille très importante. Jusque-là, ils ne demandaient pas ce type de bassin. Maintenant, c'est demandé et nous nous adaptons

A l'avenir, nous préviendrons et nous saurons maintenant que c'est demandé. Il y a des opérations relativement récentes, que j'ai en tête, ici ou ailleurs pour lesquelles cela n'a pas été demandé. C'est ce que nous a dit le maître d'œuvre.

Je mets au vote.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Délibération n°3 : Passation de l'avenant n°1 au marché 43/2007 relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance urbaine sur le territoire de la Ville du Bourget et ses prestations annexes

M. le MAIRE.- Pour cette Délibération, je passe la parole à Monsieur CATHELIN.

M. CATHELIN.- Merci Monsieur le Maire.

Par délibération du 25 Septembre 2007, Monsieur le Maire a été autorisé à conclure, avec le groupement SATELEC SAS/SEMERU, un marché relatif à la « Mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance urbaine sur le territoire de la Ville du Bourget et ses prestations annexes ».

Au cours de l'exécution des travaux en tranche ferme, il est apparu des contraintes techniques et opérationnelles imposant des modes d'exécution différents de ceux initialement prévus dans le cadre de l'opération de « Mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance urbaine ». Ces derniers ne sont que des adaptations mineures nécessaires à la prise en compte de la réalité des travaux et ne modifient en rien l'économie générale du contrat.

Vous avez les prestations supplémentaires dans un tableau qui est à votre disposition sur la note de synthèse, je vous la laisse lire.

La prise en compte de ces nouveaux éléments du marché ne pouvant intervenir que par voie d'avenant, l'avis de la Commission d'Appel d'offres a été requis, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 8 Février 1995.

Cette dernière, réunie en séance du 21 Mai 2008, a émis un avis favorable pour la passation de l'avenant n°1 au marché de travaux 43/2007 relatif à la « Mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance urbaine sur le territoire de la Ville du Bourget et ses prestations annexes », conclu avec le groupement SATELEC SAS/SEMERU portant le montant de la tranche ferme à 240 091.15 euros HT (soit une augmentation de +10.68% par rapport au montant initial de la tranche ferme).

Il vous est, par conséquent, proposé :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché 43/2007
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant n°1
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2008 – Compte 2313

M. le MAIRE.- Merci Monsieur CATHELIN.

Nous avons déjà évoqué cet avenant lors du budget primitif, puisque nous avons évoqué ces sommes. Ce n'est pas un ajout, c'est le même avenant. Pour autant, bien que nous ayons indiqué le montant budgétaire, nous n'avons pas formellement décidé de m'autoriser à signer l'avenant, chose que nous pouvons maintenant faire.

Avez-vous des questions ?

M. MAHON.- J'ai du mal à comprendre. M. CONTY n'est pas là, il est le Président de la Commission d'Appel d'Offres dont je fais également partie. Je peux donc parler pour lui ce soir, bien que je regrette qu'il ne soit pas là. En effet, ce n'était pas aussi simple à la Commission d'Appel d'Offres. M. CONTY n'était pas content et je lui ai fait part également de mon mécontentement, à savoir que nous nous retrouvons avec des travaux qui auraient pu être décelés si le travail avait été fait correctement. Là, on ajoute des anti-béliers, des caméras. En Commission d'Appel d'Offres, M. CONTY a exprimé son mécontentement. C'est dommage qu'il ne soit pas là car, sinon, je lui aurais demandé de s'exprimer ce soir.

C'est vrai que c'est passé en Commission d'Appel d'Offres et qu'un avis favorable a été émis. Cependant, en disant que c'était un peu fort un avenant supplémentaire sur des positions de caméras, des mâts, qui n'ont pas été définis dans une première approche.

Par exemple, c'est quand on se retrouve sur le terrain de foot que l'on s'aperçoit qu'il n'est pas éclairé la nuit. Vous voyez alors l'utilité d'une caméra. C'est la vérité.

Si vous avez quelque chose à ajouter, Monsieur le Maire, ce serait bienvenu.

M. le MAIRE.- J'ai forcément quelque chose à ajouter.

Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet ?

M. DURAND.- Monsieur le MAIRE, y a-t-il des caméras en fonction ?

M. le MAIRE.- Bien sûr.

M. DURAND.- Un premier bilan de l'activité peut-il nous être donné en Conseil municipal ? Un bilan d'activité ou quelque chose d'approchant.

M. le MAIRE.- Concernant M. CONTY, il est absent parce qu'il est en déplacement à l'étranger. Cela peut arriver, c'est légitime, car combiner des activités professionnelles et des mandats d'élu n'est pas toujours facile.

Sur le fond, je ne sais pas si vous êtes son meilleur porte-parole, je me permettrai d'en douter un peu. Il est évident que, si c'est inscrit à l'ordre du jour, c'est que nous l'avons vu avec lui. En tant que Président de la Commission d'Appel d'Offres, il peut arriver qu'il fasse des remarques en

Commission. C'est tout à fait normal. Pour autant, essayer de semer le trouble ici me paraît tout de même tiré par les cheveux.

Nous n'ajoutons pas de caméra, contrairement à ce que vous avez dit, ce n'est pas l'objet de l'avenant. En revanche, classiquement, comme dans toute opération, il y a une première phase au cours de laquelle un programme est d'abord défini et, ensuite, sur sa base, il y a les réalisations, par exemple pose de tant de caméras, et nous avons mis en concurrence les entreprises. Le programme a été défini par nous avec l'assistance d'un bureau spécialisé.

Après, vous passez à la deuxième phase. Un constructeur vient, en l'occurrence ils sont deux - un opérateur plutôt spécialisé dans la partie vidéo-protection et un autre plutôt dans la partie génie civil - que nous n'avions pas au départ, qui disent que dans la conception d'ensemble de départ ils proposent telle adaptation.

De la même manière, quand vous construisez une maison, au départ l'architecte fait des plans, après, quand le constructeur est là, il vous dit que finalement si on faisait un peu différemment ce serait mieux. C'est tout.

Je comprends l'argument en l'occurrence de cette partie qui n'est pas éclairée la nuit. Pour ne rien vous cacher, c'est nous, en interne, les services qui ont soulevé cet argument. De deux choses l'une, ou nous laissons et nous ne faisons pas d'avenant, très bien cela ne fonctionnera pas là, nous le disons à personne et c'est très bien, ou nous nous disons qu'après tout peut-être vaudrait-il mieux corriger.

Il n'y a pas de honte à corriger. Pour toute construction, pour tout projet, il peut y avoir en phase d'exécution des travaux des correctifs. Cela prouve que l'on fait des travaux. Encore une fois, nous avons été amenés à faire des avenants par exemple sur le marché, nous parlerons tout à l'heure d'un projet d'école, pour lequel il ne sera pas exclu à un moment donné qu'en cours de réalisation l'architecte lui-même propose une modification. Qui sait? Cela pourrait être une fenêtre supplémentaire ou autre chose. Cela me paraît a priori être la marche normale d'un dossier.

Concernant la question que pose M. DURAND, 7 caméras sont en fonctionnement, me dit Lionnel. Nous monterons à 8. Cela fonctionne depuis quelques semaines maintenant. Nous n'avons pas un bilan à vous donner ce soir, mais nous pourrions vous le fournir par exemple avec le nombre de réquisitions faites par la police.

En revanche, c'est le fonctionnement tel que nous l'avions décrit : la police nationale nous fait une réquisition et nous dit par exemple que tel jour à 22 heures 50, dans tel quartier, il s'est passé un fait et ils nous demandent de leur fournir le visionnage.

Cela fonctionne. Nous avons fait un point encore cet après-midi avec M. CATHELIN et la Commissaire de police, cela fonctionne, il a fallu que tout le monde apprivoise le dispositif et que les policiers aient aussi en tête exactement le type d'angle de visionnage. Cependant, cela fonctionne plutôt bien, il n'y a pas de préoccupation pas rapport à cela.

Il faudra peut-être se donner du temps pour faire un bilan.

M. DARBOUX.- D'abord, une simple question sémantique par rapport aux mots utilisés, « *contraintes techniques* » et « *adaptations mineures* » : ce sont peut-être des contraintes techniques, mais, en voyant le prix, je pense que l'adaptation mineure n'est plus mineure. Il faudrait peut-être faire attention aux mots.

Je comprends, nous ne reviendrons pas sur les décisions, les remarques faites dans les différentes commissions, mais je pense que les mots ont une importance. A 28 000 euros, une adaptation mineure ne l'est plus à mon avis.

Ensuite, je voudrais revenir sur la question des vidéos. Y a-t-il la possibilité d'erreurs ? Je voudrais avoir un peu l'avis par la suite, il y a des possibilités quand c'est pris de dos. Il faut donc être vigilant. Je dis cela par rapport à différentes expériences que nous avons pu voir dans des municipalités.

D'une part, Monsieur le Maire, je suis entièrement d'accord avec vous, il faut que nous puissions nous aussi nous adapter, il y a une méthode de travail totalement différente. D'autre part, je partage également la position de M. MAHON sur la question des carénages et des contraintes qu'il pourrait y avoir sur la vidéo. Certes, au Commissariat de police et au niveau de la vidéo, ce sont des professionnels, mais il faudrait faire attention également à ce que par la suite il n'y ait pas de visions différentes, que la personne qui soit plus ou moins appréhendée soit vraiment celle vue sur la vidéo.

L'expérience dans différentes villes nous a démontré que parfois il y a des petites erreurs. Si des interpellations doivent se faire ainsi, parce que la vidéo est une correction, une forme d'autorité, qu'il n'y ait surtout pas d'erreur sur la personne. C'est notre inquiétude.

M. CATHELIN.- Pour répondre à la question de M. DARBOUX, dans le cadre mineur et majeur, je pense qu'il doit savoir professionnellement ce que cela représente.

Mineur signifie qu'automatiquement ce sont des déplacements peut-être de choses et d'autres n'ayant pas été prévus au niveau de tout ce qui est mise en place de certains matériels.

Majeurs, c'est systématiquement du matériel qui ne donne pas satisfaction à la reconnaissance vidéo au niveau de l'image et qu'il a fallu déplacer. C'est un choix et nous l'avons fait. Tout ce qui est majeur, si nous ne le faisons pas, nous amènera systématiquement des problèmes à l'avenir.

En ce qui concerne tout ce qui est visionnage et la réquisition effectuée systématiquement par le Commissariat de la police de La Courneuve, il faut savoir que, concernant toutes choses qui se passent sur Le Bourget et quand il y a réquisition, nous ne sommes pas à même aujourd'hui d'obtenir le retour systématique de ce qui s'est passé tant que l'affaire n'est pas classée. Il faut se mettre à l'évidence, nous avons la possibilité dans ces cas de visionner, peut-être le jour même, au moment propice ou le lendemain, mais à partir de là nous ne pouvons pas prendre de décision. Ce n'est pas nous qui décidons de la suite judiciaire.

Pour l'instant, nous sommes simplement des acteurs. La réquisition est là, c'est la Commissaire qui la gère, c'est elle qui automatiquement nous donne satisfaction par la suite, mais dans un premier temps nous ne pouvons rien faire.

M. le MAIRE.- Pour confirmer ce que dit Lionnel CATHELIN, la vidéosurveillance est un point supplémentaire d'information fourni en l'occurrence au Juge et au Parquet. C'est tout. En revanche, nous ne pouvons pas estimer que c'est forcément quelque chose qui qualifiera une infraction, qui fournira un élément décisif. Il y a des jurisprudences très claires, dans une certaine mesure cela peut fournir des éléments. Ce sont souvent d'ailleurs davantage des éléments d'enquête que des éléments de preuve.

L'expérience a montré que, dans beaucoup d'affaires, c'était décisif, cela fournissait un élément qui montrait que tel type d'individu était là. Du coup, les recherches étaient orientées sur ce type d'individu. Cela peut être ce cas. Parfois, c'est un élément très clair parce que cela tombe au moment où la caméra est là.

En revanche, nous ne sommes pas là pour mener l'enquête, ce n'est pas notre rôle. Il s'agit simplement pour nous, sur réquisition du Commissaire de police, de fournir des bandes. Un agent spécialisé regarde à partir du moment où le Commissaire le demande. Soit c'est un élément de preuve, soit s'en n'est pas un, mais nous ne sommes pas là pour le qualifier, ce n'est pas de notre ressort. C'est le Parquet qui estimera si c'est valide ou pas.

Dans le cas que vous citiez de quelqu'un qui serait reconnu de dos, il me paraît difficile d'estimer que cela pourrait être un élément probant. C'est rare. Même un témoignage visuel disant qu'il a vu quelqu'un de dos, cela m'étonnerait qu'il passe devant un juge.

Sur le côté adaptation, vous dites que pour 28 000 euros ce sont des adaptations mineures. Simplement, il y a 6 points d'adaptation, 6 caméras sont modifiées, il faudrait donc diviser les 28 000 par 6. Sur un montant comme celui-ci, cela peut aussi se comprendre, nous pouvons nous réjouir de quelques petits moins. Il y en a peu, ils ne sont pas à proportion.

Cela dit, nous aurons d'autres marchés, d'autres occasions de vous proposer des adaptations, sinon que faire ? Rien modifier ?

M. DARBOUX.- Si je puis me permettre, ce n'est pas ce que je voulais dire. Quand je parlais d'adaptation mineure, c'était par rapport au terme « *mineure* ». Concernant les adaptations, si elles sont nécessaires, même si c'est multiplié par 6, je comprends la nécessité de les mettre en place. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait rien faire, au contraire puisque nous soutenons ce projet. C'était simplement sur le terme « *mineure* », ne prenez pas tout au 1^{er} degré non plus.

M. le MAIRE.- C'est surtout le terme en termes de marché public.

Pourquoi est-il indiqué « *adaptations mineures* » ? Nous ne changeons pas la technique, la caméra, la liaison, l'architecture reste la même. En revanche, ce sont des dispositifs de scellement, etc. Il est vrai que c'est toujours pareil pour un projet, entre la manière dont il est conçu sur le papier et celle avec laquelle il est réalisé, il y a toujours des changements.

Avez-vous d'autres questions ? Dans ce cas, je mets aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : une abstention et un vote contre

Délibération n°4 : Relance du marché relatif à la « prestation de service de traiteur pour les besoins de la Ville du Bourget et ses prestations annexes – Lot 1 et 2 » et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le ou les marché(s) qui en résulteront

M. le MAIRE.- Nous passons maintenant à la Délibération n°4, je passe la parole à Monsieur MAGAMOOTOO.

M. MAGAMOOTOO.- Merci Monsieur le Maire.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis en séance du 14 Avril 2008, ont déclaré le marché « Prestation de service de traiteur » infructueux au motif des offres financières élevées des soumissionnaires. Lors de cette même séance, ces derniers ont décidé de relancer le marché susvisé.

Il est, par conséquent, proposé à l'Assemblée délibérante, au vu du Dossier de Consultation des Entreprises ci-annexé :

- d'approuver le principe de lancement du marché relatif à la « Prestation de traiteur pour les besoins de la Ville du Bourget et ses prestations annexes – Lots 1 et 2 - Relance »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) qui en résulteront
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2008

M. le MAIRE.- Merci Monsieur MAGAMOOTOO.

Pour ceux qui étaient à la Commission d'Appel d'Offres, notamment Monsieur MAHON, je pense qu'ils doivent se souvenir. D'après ce que l'on m'a dit, les montants étaient beaucoup trop élevés. Comme nous en avons la faculté, nous avons donc choisi de relancer.

Je rappelle simplement ce que moi-même ou ce que M. CONTY avait dit lorsque nous avons lancé le marché l'autre fois : il ne s'agit pas de prestations de traiteurs supplémentaires, jusque-là nous faisons des consultations ponctuelles. Pour un même volume qui n'augmentera pas, nous avons choisi de faire un seul appel d'offres sur l'année.

M. MAHON.- Je ne suis pas le porte-parole de M. CONTY. (*Rires*)

M. le MAIRE.- J'allais vous dire que vous pouviez vous faire le porte-parole d'Albert CONTY tout de même.

M. MAHON.- M. CONTY et moi-même, maintenant c'est une belle histoire.

M. le MAIRE.- Tôt le matin à la Commission d'Appels d'Offres avec les croissants.

M. MAHON.- Justement (*Rires*), 8 heures 30 sans petit café, c'est dur. J'encouragerai la municipalité pour les réunions de ce type tôt le matin car un petit café serait bien.

Cette Commission d'Appel d'Offres était un peu spéciale dans la mesure où nous nous sommes aperçus que ceux qui y avaient répondu n'avaient pas du tout compris. C'est plutôt la vérité. Reste à s'avoir si c'était mal exprimé, en tout cas, il fallait refaire, je crois que vous avez tout regroupé.

M. le MAIRE.- Vous avez siégé, vous avez donc tout en tête. Je disais juste ce qui m'a été dit, je vous rafraîchissais la mémoire du moins.

M. MAHON.- L'opposition sert quand même.

M. le MAIRE.- Si je me souviens ce qui m'a été dit après, certains avaient fait des offres très hautes, or, ce n'est pas ce que nous recherchons. Premier point.

D'autres avaient simplement mal répondu dans la procédure administrative. Deuxième point.

C'est vrai qu'en systématisant les consultations et en les formalisant, parce que lorsque c'est un marché qui passe en Commission d'Appel d'Offres c'est extrêmement strict, s'il manque un tampon, une date ou une signature c'est terminé, l'offre est retoquée. Nous ne la regardons même pas. C'est tout le problème qui se pose. Certaines entreprises ont l'habitude de répondre à des Collectivités, mais quand c'est un vrai appel d'offres, elles se cassent la figure, si vous me passez l'expression, en cours de procédure pour des raisons de forme.

J'espère que ceux qui ont été retoqués pour ces raisons de forme s'y mettront et comprendront.

Cependant, nous systématisons de plus en plus les procédures, c'est la règle. D'ailleurs, nous avons souvent ces discussions avec les petites entreprises du secteur du bâtiment par exemple, tout ce qui est serrurerie, petit électricien, petit plombier, etc. parfois pour les petits lots, cela leur demande une ingénierie, si je puis dire. Même les grandes entreprises disent qu'elles ont des spécialistes qui ne font que répondre quasiment aux appels d'offres.

Je n'y siége plus, mais il m'est arrivé d'y siéger dans le passé ou quand M. CONTY ne peut pas être là, c'est vrai que c'est toujours rageant parce qu'il manque un tampon ou ils n'ont pas compris quelque chose a priori exprimé clairement. C'est ainsi.

Nous vous proposons de relancer et nous espérons que tout le monde pourra faire que tôt le matin avec un croissant et un café on attribue la prestation traiteur.

Y a-t-il d'autres questions ? Je mets donc aux voix la relance.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Délibération n°5 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de Maîtrise d'œuvre relatif à la « construction d'une nouvelle école – ZAC du Commandant Rolland »

M. le MAIRE.- Nous en venons avec Marie-Thérèse GITENAY à un gros sujet qui est l'école.

Mme GITENAY.- Merci Monsieur le Maire.

Notre Assemblée délibérante a approuvé le lancement d'une procédure de Concours de Maîtrise d'œuvre relatif au projet de « Construction d'une nouvelle école sur la ZAC du Commandant Rolland », ainsi que le programme de travaux, le calendrier de réalisation, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération.

Les membres de la Commission Jury ont, en date du 16 Mai 2008, examiné anonymement les projets, classé et émis un avis motivé sur chacun des projets au regard des critères de jugement des offres pondérées définis dans le Règlement de Concours :

- Qualité architecturale et urbanistique, insertion dans le site, qualité de l'organisation fonctionnelle : 50 %
- Crédibilité financière et compatibilité avec l'enveloppe financière du Maître d'Ouvrage, niveau des prestations, économie générale du projet, facilité de maintenance et optimisation du délai prévisionnel de réalisation du projet proposé par le candidat (études et travaux) avec les objectifs calendaires du Maître d'Ouvrage : 30 %
- Démarche en faveur du « Développement durable » : 20 %

Le classement réalisé par le Jury, à l'unanimité, a placé en 1^{er} le projet dit C.

Après levée de l'anonymat, le Pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis non anonymes et désigné comme lauréat le projet C soit, le groupement HUBERT ET ROY ARCHITECTES (17, rue des Gobelins – 75 013 PARIS)/CET INGENIERIE/AVEL ACOUSTIQUE dont le mandataire est le Cabinet HUBERT ET ROY ARCHITECTES

Il est, par conséquent, proposé à l'Assemblée délibérante, au vu de l'ensemble de ces éléments :

- d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre – Construction d'une nouvelle école sur la ZAC du Commandant Rolland, mission de base complète (Construction neuve de bâtiment) à laquelle s'ajoute une mission optionnelle Ordonnancement – Pilotage – Coordination (OPC), au groupement HUBERT ET ROY ARCHITECTES (17, rue des Gobelins – 75 013 PARIS)/CET INGENIERIE/AVEL ACOUSTIQUE dont le mandataire est le Cabinet HUBERT ET ROY ARCHITECTES – pour un taux de rémunération de :

* 11.52 % sans mission Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)

* 13, 72 % avec mission Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)

du montant prévisionnel des travaux, soit 3 300 000 euros HT ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché de Maîtrise d'œuvre – Construction d'une nouvelle école sur la ZAC du Commandant Rolland avec le groupement HUBERT ET ROY ARCHITECTES (17, rue des Gobelins – 75 013 PARIS)/CET INGENIERIE/AVEL ACOUSTIQUE dont le mandataire est le Cabinet HUBERT ET ROY ARCHITECTES – pour un montant provisoire de rémunération de :

- sans option Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) : 380 160 euros HT, soit 454 671.36 euros TTC
- avec option Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) : 452 760 euros HT, soit 541 500.96 euros TTC

- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits aux Budgets Primitifs 2008 et 2009 – Compte 2031

M. le MAIRE.- Merci.

D'abord, je pense que tout le monde a reçu les visuels qui correspondent à la proposition de Bruno HUBERT et Michel ROY, ainsi que le plan de masse correspondant qui permet de fixer un peu le projet.

Ensuite, j'ai quelques précisions quand même.

Nous sommes évidemment au stade d'une esquisse, celle qui vous a été présentée. Cela signifie qu'après il y a tout un travail à réaliser avec des architectes et des bureaux d'étude pour aboutir à un APS, à un APD et à un permis de construire. Le Conseil municipal aura à délibérer de nouveau sur le permis de construire pour m'autoriser à le déposer le moment venu. Nous verrons en détail ce projet.

Là, il s'agissait entre trois projets de n'en choisir qu'un. Le jury a pris du temps pour délibérer puisque, entre la réunion du jury qui était celle de l'ouverture des plis anonymes et la réunion d'attribution, il s'est passé presque un mois. Mme RAMJAN faisait partie du jury notamment, ainsi que des architectes et Mme FLOC'H, l'inspectrice de l'Education nationale.

Nous avons doublement pris notre temps entre l'ouverture des plis et la réunion du jury pour choisir, de manière à avoir des éléments et analyses techniques. Nous avons pris également notre temps pendant la réunion du jury définitive, il me semble que nous avons mis 3 heures et demie pour aboutir à ce résultat. Pour autant, nous y sommes arrivés à l'unanimité, ce qui est relativement rare. Quand le jury est composé notamment des élus, des architectes et de l'Education nationale, il est rare que tous fonctionnent forcément de concert.

Nous y sommes parvenus facilement parce que, d'une part, ce projet a des qualités et, d'autre part, il se distinguait nettement des deux autres qui n'avaient pas du tout le même type d'architecture.

Nous vous avons transmis pour le moment le projet lauréat, comme c'est la règle dans les concours. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous montrer les autres projets, mais il y avait une assez nette différence entre les projets en question. Restera maintenant tout le travail à faire pour réaliser cette école.

C'est tout ce que je voulais vous dire en quelques mots. Y a-t-il des observations sur le projet ?

Evidemment, sur la vision architecturale, qu'il y ait des soucis de plan de masse, de fonctionnement de l'école, après sur la façade chacun peut avoir son appréciation. Nous sommes sur un style contemporain qui est tout de même sobre, si je puis dire.

Qui veut dire un mot ?

Mme KILO.- Je suis très satisfaite de voir la construction d'une nouvelle école sur notre ville. Je déplore simplement que cette construction ne soit prévue qu'à présent, alors que nous avons dans cette ville depuis un certain temps, nous le savons, des appartements qui ont été construits, des immeubles, qui ont amené un certain nombre d'enfants dans cette ville. C'est ce que je déplore, même si effectivement je suis très heureuse qu'enfin il y ait une construction d'école sur la ville.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres observations sur le projet d'esquisse de l'école ?

M. HONNORATY.- Ce n'est pas un projet, c'est juste une jolie photo avec des coquelicots, des arbres, et nous voyons la façade. Comment cela se passera-t-il à l'intérieur ? Comment ce sera agencé ? Le plan de masse donne une très vague idée, nous comprenons que la toiture sera gazonnée, c'est formidable, mais tout cela ne nous donne aucune idée sur le projet de cette école. Comment sera-t-elle agencée ? Comment les enfants, qui y vivront entre 8 à 9 heures par jour, pourront-ils y trouver leur compte ?

Pour moi, c'est de la publicité, c'est très joli. C'est fait sur ordinateur, c'est magnifique.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres observations sur le projet ?

M. DURAND.- Juste une petite question concernant la Commission du jury : y a-t-il des membres de l'opposition ou n'y a-t-il que des membres de la majorité municipale ?

M. le MAIRE.- J'avais cité justement Mme RAMJAN tout à l'heure, non pas pour la distinguer, mais parce qu'elle y siège au titre de l'opposition.

J'ai dit que c'était unanime. Effectivement, c'est assez rare parce qu'en général dans un jury vous avez projet A, projet B, projet C, en l'occurrence cela pouvait se balancer essentiellement, sans trahir les discussions que nous avons pu avoir, entre deux projets, mais au bout d'un moment tout le monde s'est rallié au projet C lors d'un processus de discussion.

M. DURAND.- Me permettez-vous, je ne sais pas si c'est possible, d'interroger notre collègue de l'opposition pour connaître son point de vue ? Est-ce possible, Monsieur le Maire ?

Je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer ma collègue, est-il possible d'avoir son avis ?

M. le MAIRE.- Juste une précision avant de lui passer la parole, si elle le souhaite.

Monsieur HONNORATY, je vous trouve un peu injuste. Ce n'est pas une publicité, c'est le travail des architectes, la perspective qu'ils donnent.

M. HONNORATY.- C'est un travail d'infographiste, ce n'est pas de l'architecture.

M. le MAIRE.- Un perspectiviste a travaillé sur la base d'une esquisse d'architecte. Je me suis permis de vous adresser une lettre vous indiquant que je vous envoyais ces éléments et que, si vous souhaitiez avoir d'autres informations, il fallait contacter mon Directeur de cabinet. J'ai essayé de vous donner des informations, après il fallait éventuellement nous en demander davantage.

Bien évidemment, nous le ferons, car c'est un sujet suffisamment important pour prendre un peu de temps dessus. Nous vous remontons les planches et nous les regarderons ensemble. Nous avons tout notre temps, je n'ai pas de problème par rapport à cela.

Cependant, il faut également se dire que le processus prévu par le Code des marchés est simple : une commission jury est élue, elle travaille avec des critères de jugement, Mme GITENAY les a rappelés. Sur cette base, la commission jury émet un classement à l'unanimité. L'habitude, la coutume, voire la règle est simple : le pouvoir adjudicateur, en l'occurrence moi-même, institué par les textes décide après du projet lauréat. Il décide et il est autorisé par le Conseil municipal à signer. Cela ne signifie pas forcément que le Conseil municipal s'institue en jury alors qu'il y en a déjà eu un.

Que pourrait-il arriver ? A la limite, je pourrais être toqué d'une lubie et vous dire qu'il y avait A, B, C, que le jury majoritairement a choisi C, mais que j'étais pour A ou B, j'inverse donc. Si c'était le cas, je vous le dirais. Là, je vous dis au contraire que cela a été unanime. Premier point.

Deuxième point, qu'est-ce qui aurait pu m'amener éventuellement à vous suggérer de ne pas suivre l'avis du jury ? Par exemple, cela aurait pu être le cas si la rémunération de l'architecte s'était révélée disproportionnée. Nous aurions pu dire que nous avions pris le projet C, mais que les taux de rémunération, etc., que même si le jury s'est prononcé pour tel projet, je vous proposerais de changer le classement. Je ne le fais pas, je vous propose uniquement de respecter le jugement du jury.

Je vous donne simplement une précision : le taux de rémunération du cabinet Hubert et Roy, parmi les 3, était le moindre. Il y avait un projet A sur lequel les taux de rémunération étaient bien plus élevés. D'abord, il a semblé au jury pour différentes raisons, que nous réexpliquerons tout de suite, que c'était le bon projet. Ensuite, j'insiste là-dessus, il s'est dégagé non seulement par ses qualités intrinsèques, mais également parce que les deux autres avaient des handicaps forts.

De plus, l'habitude est que le Conseil municipal ne rejoue pas le jury. En revanche, nous amenons les planches, nous les montons et nous laissons la parole à Mme RAMJAN. Nous pourrions également interroger d'autres membres du jury, parce que Marie-Thérèse GITENAY bien sûr en faisait partie, tout comme M. GODARD, M. LAFIN. Chacun des membres du jury pourra donner son sentiment et dire comment nous en sommes arrivés là.

Madame RAMJAN, voulez-vous dire un mot ?

Mme RAMJAN.- Pour répondre à Monsieur DURAND, cela m'a fait plaisir d'être jury dans cette commission. De plus, j'ai donné mon point de vue et même Monsieur le MAIRE était tout à

fait d'accord. Au premier abord, nous avons choisi le premier et, après discussion, concernant le budget sur le long terme, nous avons constaté que cela reviendrait plutôt cher. C'est pour cette raison et pour tous les avantages.

Puis, il y avait tout de même l'avis des architectes présents. Si nous sommes tombés d'accord à l'unanimité, ce n'était pas par hasard. J'ai fait ce qu'il fallait, j'étais là. Ce n'est pas parce que Monsieur le MAIRE avait choisi, il m'a demandé mon avis. D'ailleurs, je le remercie parce que j'étais la seule de l'opposition à en faire partie.

En revanche, pour moi c'était vraiment une prise de position sans que soit exercée une pression pour dire oui ou non sur tel ou tel projet.

M. le MAIRE.- Je n'ai pas torturé Mme RAMJAN pour aboutir à un consensus unanime.

Une précision : s'agissant des architectes, nous avons d'une part Jean-Philippe BRIDOT, ce qui correspond à une logique puisque il a été l'architecte en chef de la ZAC dite 2, ce n'était donc pas illogique de l'inviter. Il a une cinquantaine d'années, il construit le siège de Microsoft à Issy-les-Moulineaux, ce n'est donc pas n'importe qui, ce n'est pas une personne que je pourrais manipuler. D'autre part, Jacques HAOUR était également présent, c'est un architecte qui réalise notamment Le Mermoz, l'immeuble voisin. Il a une soixantaine d'années, il est connu et a fait des dizaines de projets.

Quand vous faites un jury, vous ne savez pas si tout le monde se regardera en biais, etc. Quand nous avons ouvert les plis, vous comprendrez en les voyant, l'un claque, il est très fort, il a un geste architecturale indiscutable. Il est sur le principe d'un carré en rez-de-chaussée. Cependant, il posait quelques soucis d'adaptation au POS, en pratique, il fallait le modifier. Nous le savions au départ pour le cas où nous le prenions. En revanche, c'est une façade en bois, donc souci d'entretien. Certes, la Générale de Santé est faite en bois, mais nous n'avons pas forcément les moyens d'entretenir tous les ans. C'est donc une façade bois avec des principes de lattes en bois. Inconvénient : cela fait échelle, on peut monter de l'extérieur et de l'intérieur parce que la cour carrée compose une cour intérieure. C'est un plan très simple.

C'est vrai que, quand nous avons ouvert ce projet, vous le détesterez peut-être, mais nous nous sommes dit que c'était très particulier, très osé, que cela en jetait un peu.

Le deuxième nous a paru plus fade et le troisième est celui que le jury vous propose.

En fait, ce premier projet a un handicap très fort qui peut séduire un peu, c'est-à-dire que c'est en toiture la réplique de ce que Renzo PIANO a fait à Nouméa, à savoir le centre d'arts et culture Jean-Marie TJIBAOU. C'est un principe qui consiste à avoir des espèces de tourelles en résille de bois, 25 résilles toutes différentes les unes des autres, de taille, de forme, etc. Evidemment, cela plaît ou pas, c'est un geste architecturale très fort.

Si cela plaît, une deuxième question vient : dans cinq ans cela plaira-t-il toujours ? C'est le problème des modes. C'était fait par l'agence Search, nous l'avons su après, qui est une agence très jeune, qui fait des choses très dynamiques, très fortes. Les architectes ont d'abord été séduits par ce geste, quand nous l'avons ouvert, ils ont dit que c'était très fort, que c'était une bonne idée qu'ils auraient aimé avoir eue. Ensuite, ils nous ont dit qu'il fallait faire attention à la façade en bois qui demande un entretien difficile et un coût de réalisation. Déjà, ils nous ont dit qu'il serait difficile de trouver l'entreprise qui réaliserait la toiture avec des résilles en bois, mais en plus à quel prix et dans quel délai ? Nous nous serions lancés dans quelque chose de très difficile. D'autant que nous aurions mis beaucoup d'argent en toiture, or, l'argent mis dans la toiture ne sera pas forcément dans l'école. Notre idée est d'abord d'avoir une école qui fonctionne, qui s'intègre bien à l'urbanisme avec une architecture sympathique.

Sur ce projet que je vous montre maintenant, les goûts étaient très controversés. Nous avons eu des discussions après entre nous. Cela plaît ou pas, mais reprenez une chose : techniquement très difficile à réaliser, très coûteux et entretien impossible après.

Je dois dire que cette agence d'architectes est sympathique. J'aime bien discuter avec les architectes parce qu'il est toujours intéressant de s'enrichir de leur approche. Je dois les avoir au téléphone, je sais qu'ils m'ont laissé un message parce que j'avais demandé à les contacter. Ils m'ont rappelé en disant simplement qu'ils avaient compris qu'ils s'étaient « plantés » sur la toiture, qu'ils avaient fait quelque chose de trop fort et surtout de difficile à entretenir. Nous ne voulions pas nous exposer à une logique où finalement nous vous aurions dit au bout d'un moment que - pour le coup, cela n'aurait pas été une adaptation mineure – nous vous proposons soit de tout raser sur le toit ce qui est proposé, il y aurait eu un problème de droit parce que ce n'est pas le même projet dans ce cas, soit de rajouter de l'argent parce que ce qui coûte en toiture il faudrait le compenser en bas.

Je vous décris le projet B. Je préfère vous montrer d'abord les projets A et B et, ensuite, le projet C. C'est plus logique.

Le projet A est un carré en rez-de-chaussée avec un plan relativement lisible sinon. Il y avait également l'idée qu'il y aura un besoin d'extension. D'ailleurs, nous avons indiqué dans le règlement du concours que la capacité de créer des extensions était un élément important pour nous. Or, quand vous avez un bâtiment de forme carrée, pour l'étendre, si vous ne montez pas par dessus, vous finissez par avoir un quelque chose de bizarre qui finit comme un marteau avec une barre qu'il faut ajouter quelque part. Ce projet en plus se prêtait moins à l'extension.

Le projet B était un carré incomplet sous forme de U. De plus, il n'était pas simplement en rez-de-chaussée mais avec un étage. Là aussi, c'est une façade en bois non pas avec des lattes, mais uniforme. Reste tout de même également le souci de l'entretien. C'est bien beau, mais il faut tous les ans ou tous les deux ans entretenir le bois. C'est donc un projet différent avec des inconvénients, notamment le fait que le centre de loisirs soit situé à l'étage, ce qui en termes de fonctionnement paraissait un peu difficile. Un handicap : un carré incomplet, donc un U, signifie qu'en faisant l'extension nous ajoutons la dernière barre, du coup nous aurions condamné l'école pendant un an à supporter un chantier dans la cour. Ce n'est pas le seul élément. Ce projet est apparu en plus un peu fade par rapport au projet A et au projet C.

En résumé, c'est pour toutes ces raisons que nous avons éliminé le projet B. D'autant qu'il présentait en plus les mêmes handicaps au niveau du POS que le projet A, c'est-à-dire qu'il ne respectait pas tout à fait le Plan d'Occupation des Sols et il aurait fallu le modifier. C'était le projet B.

Je vous montre A et B.

Sur A, ouvrez bien les yeux parce que cela va vous claquer dans le regard.

Exposition des planches illustratives des projets

Le projet A, d'abord, vous avez la fameuse façade avec ses principes de lattes en bois et, derrière, il y a une deuxième peau avec des vitres. Surtout, vous avez toutes les formes de résilles, que vous retrouvez sur le plan de masse. Elles étaient sensées faire un effet Venturi. Nous avons demandé une école avec une forte dimension HQE, Haute Qualité Environnementale. Or, pour avoir ces effets Venturi, il aurait fallu, contrairement à ce qui était proposé, que les espèces de tours en résille soient pleines, c'est-à-dire qu'elles ne soient pas avec des trous. En fait, les architectes nous ont dit que l'effet Venturi ne fonctionnait pas, que l'on nous vendait des tours soi-disant à effet Venturi, mais qu'il n'en était rien. Tout le monde a été unanime : les techniciens et les architectes. C'était tout de même déjà un peu curieux.

Ensuite, bien qu'il faille respecter le travail et la création des architectes, il faut avoir le souhait d'implanter dans un quartier du Bourget un projet aussi typé, aussi fort, alors que nous savons déjà que, pour la suite, nous ne partirons pas sur ce genre d'architecture. Elle est quand même très contemporaine. Cette architecture claqué, la perspective est très joliment réalisée. Beaucoup n'aiment pas, mais certains pouvaient être séduits par cela, nous avons eu ce type de réactions au départ.

Enfin, la discussion était sur la cour : cour intérieure carrée, est-ce bien ? Pour le bruit, pour la surveillance des enfants, du point de vue de Madame FLOC'H, sans la trahir, c'était plutôt moyen, elle n'aimait pas trop. D'autant que, je vous montre aussi le plan de masse qui est un peu plus petit, c'est un carré et il fallait faire une espèce d'appendice en haut pour faire une extension. Autrement dit, la partie qui était très claire, très simple, un carré, est dénaturée quand vous ajoutez des classes.

Ce projet, pour être clair, à l'ouverture nous a un peu déstabilisés, c'est fort. C'est le projet classé deuxième. Dans la notation, du point de vue architectural il a eu une note supérieure aux autres, si je me souviens bien, mais dans le fonctionnement, dans la partie évaluation du coût, de la maintenance, il avait une note bien en-dessous.

C'était le projet A. Une deuxième planche explique encore un peu mieux ici le processus.

C'est quand même d'une assez grande complexité. Si nous étions dans le cadre d'une commande d'Etat avec des budgets considérables, si le Ministère de la culture venait implanter ici un grand équipement, peut-être, mais nous avons tout de même une ligne budgétaire que nous avons donnée à tous les architectes. C'était un peu cela.

C'était le projet A, très particulier.

Le projet B, c'est un peu le même principe mais là nous retrouvons l'idée du carré incomplet.

Vous avez un carré avec une espèce d'auvent et, après, en phase d'extension vous complétez votre carré, votre U devient un vrai carré. En revanche, cela présente l'inconvénient que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire que, quand vous faites la dernière barre du carré, il vous faut gérer un chantier qui durera un an avec l'école en fonctionnement. Ce n'est pas très évident.

Il y a une façade bois également. De plus, la partie architecturale a été jugée par tout le monde, entre guillemets, un peu plus « *banale* ».

Ce projet a été jugé moins bon, c'est celui qui est arrivé troisième. Avec lui, un principe d'installer la maternelle en bas et l'élémentaire en haut. Le carré incomplet a peut-être moins plu.

Il présente un avantage quand même c'est qu'il nous présente bien le plan de masse fourni à l'ensemble des concurrents sur des hypothèses de suite de la ZAC. C'est d'ailleurs pour cela que le projet C, le plan de masse avec une espèce de S un peu aplati s'insère mieux dans le schéma d'urbanisme de la suite. Nous le verrons tout à l'heure.

C'est une école disons un peu plus banale évidemment que A, peut-être aussi que C. Cela aurait pu être une solution de repli. Pourquoi ? Le C, c'est ce qui explique d'ailleurs la longue délibération du jury, était un projet dont la perspective était mal présentée. Au départ, quand nous avons ouvert A, nous nous sommes dit que c'était très fort, très particulier, B nous avons du mal à juger et C sur le coup nous nous sommes dit que la perspective n'était pas belle. D'où un travail si long. Il y a des moments où dans le jury nous nous demandions quelle était la bonne option. Nous nous sommes beaucoup interrogés. Au bout d'un moment, nous avons vu les handicaps de A, nous nous sommes interrogés à savoir si B était une solution de secours et nous avons bien regardé le projet C.

Juste un point pour terminer sur B, quand vous regardez l'ambiance fournie ici, vous trouvez un peu une école, un architecte m'arracherait les yeux s'il entendait cela, du type années 60. Cela rappelle les campus universitaires d'il y a 20 ou 30 ans au moins. Cela a été jugé avec moins d'imagination, sans compter les handicaps du bois.

Nous passons à C.

Nous vous avons envoyé la perspective fournie par les architectes depuis parce que, vous verrez ce qu'il s'est passé, les architectes rendent beaucoup de concours et, pour celui-ci, le cabinet Hubert et Roy a un peu raté sa perspective. L'intérêt du jury est justement que nous ne nous sommes pas arrêtés à cela. La première fois que nous l'avons ouvert, nous nous sommes dit qu'il y en avait un très fort, un avec lequel nous avions du mal et un dernier qui était triste.

Je vous montre la planche triste.

L'intérêt est que nous voyons bien la forme première et après l'extension. Si vous reliez cela à ce que nous avons pu voir tout à l'heure sur le plan de masse du projet B, vous voyez bien que le type de plan masse là est celui qui s'intègre le mieux au schéma de l'urbanisme. Le parti pris sur la suite est qu'il y a la halle que nous voulons valoriser, c'est plutôt ce type schéma nord-sud, de ne pas tourner le dos aux voies SNCF.

Il y a l'hypothèse simple de se dire que l'on met un « placard » et on lui tourne le dos et une autre hypothèse d'urbanisme, celle privilégiée dans le dialogue avec l'aménageur pour la suite, de se dire, plutôt que de tourner le dos aux voies ferrées, on choisit d'avoir une autre logique et de jouer un peu avec.

Nous avons fourni ce plan de masse et le projet C est celui qui, de ce point de vue, s'intègre le mieux dans le schéma d'urbanisme de la suite. Au départ, l'idée était bien de se dire que ce n'est pas une école toute seule, mais une école dans un quartier. Ce qui est un peu dur c'est que c'est un ciel des Ardennes, l'un des architectes est Ardennais. Quand nous nous sommes quittés vendredi dans l'après-midi, j'ai appelé le cabinet Hubert et Roy et je leur ai dit : bonne nouvelle, vous êtes pris, mauvaise nouvelle, il faut me refaire une perspective. Michel ROY a éclaté de rire et a dit qu'il s'en doutait. Ils ont eu très peur, car ils se sont dit qu'ils ne passeraient pas vu qu'ils avaient raté la perspective. En fait, c'est très simple, le ciel est gris, l'architecte aime bien le contexte qui est un peu lunaire.

Pour autant, il était indiqué dans le dossier que la partie grise du bâtiment était d'une couleur à définir après avec le maître d'ouvrage. Cela nous était précisé. Dans la perspective que vous avez eue depuis, ils ont rendu cette couleur plus claire. C'est pourquoi nous avons beaucoup réfléchi, il a fallu dépasser cela. C'est l'intérêt du jury. Vous avez ce schéma. Après nous pourrons regarder si vous le voulez mais ce serait refaire le jury. A l'intérieur, il y a des schémas de fonctionnement.

Ce projet se prête facilement à une extension, parce qu'une fois que vous êtes à la première partie, vous pouvez faire la deuxième sans gêner l'école, d'autant que le tout s'intègre bien. Ils ont proposé une cour devant qui s'intègre bien avec le futur bâtiment, les autres venaient à créer à 8 mètres du bâtiment une espèce de couloir qui venait se coller. C'est l'ensemble tel que je peux le résumer.

Encore une fois, fiez-vous à la perspective que vous avez reçue. Elle est moins grise, elle donne plus envie.

M. DARBOUX.- Elle est plus méridionale.

M. le MAIRE.- Peut-être.

Voulez-vous regarder les projets ou ces éléments vous suffisent-ils ?

M. HONNORATY.- Oui.

M. le MAIRE.- Je passerai la parole à Marie-Thérèse.

Concernant la délibération du jury, ce sont pour toutes ces raisons que nous en sommes arrivés là d'une manière unanime, sachant que ces projets étaient en plus anonymes.

Il y a un point que nous aurions pu rajouter dans la réflexion après, qui peut faire que le maître d'ouvrage a une capacité à proposer autre chose, c'est arrivé dans des concours, notamment je crois que, pour la grande arche de La Défense, à l'époque le Président de la République n'avait pas choisi la proposition du jury. Je vous rassure, je ne suis pas Président de la République et je suis je jury. En revanche, nous aurions pu avoir également un souci par le fait par exemple qu'une agence manifestement n'ait pas la taille critique, parce qu'il faut réaliser après. Ce n'est pas tout d'avoir le dessin d'architectes, il y a une autre forme de talent qui est de tenir les budgets, les délais, les entreprises, etc.

En l'occurrence, quand nous avons ouvert et vu que c'était Hubert et Roy, cela nous a donné une assurance supplémentaire, parce que c'est tout de même un cabinet important, dont nous savons qu'il travaille bien. C'est ce qui vient un peu clore le tout.

Marie-Thérèse ?

Mme GITENAY.- Je voulais simplement répondre à Madame KILO en lui disant qu'effectivement nous aurions peut-être pu anticiper et faire une école.

D'une part, nous le regretterions certainement maintenant dans la mesure où l'emprise foncière que nous avons au départ n'était pas celle-ci, elle n'était que de moitié. Il n'y avait donc aucune possibilité d'extension. Or, au départ nous étions partis sur une école primaire, c'est-à-dire maternelle et élémentaire en même temps, c'était limité à cela. Maintenant, nous sommes partis sur un groupe solaire avec une possibilité d'extension d'autant de places, c'est-à-dire un doublement, ce qui est quand même intéressant.

D'autre part, je tenais à préciser que l'apport d'enfants supplémentaires que nous avons ne vient pas particulièrement des nouveaux logements, contrairement à ce que nous pourrions tous penser, ce que j'aurais pensé également. Il en vient de l'ensemble du Bourget. Il faut dire que la ville du Bourget est en pleine mutation, si je puis dire, c'est-à-dire que de nombreux retraités s'en vont et vendent leur pavillon. Compte-tenu des coûts d'achat et de location, il y a beaucoup de colocation, de nouvelles familles qui arrivent avec un plus grand nombre d'enfants. Cela ne vient absolument pas uniquement des nouvelles constructions, pas du tout je dirais.

Je tenais à vous le préciser, c'est tout.

M. le MAIRE.- On me précise que 15 enfants à première vue sont aujourd'hui dans les écoles et viennent des nouvelles constructions.

Cela dit, c'est vrai, nous avons eu une discussion tout à l'heure avec les parents d'élèves, que la prévision d'effectif est art difficile. Nous nous sommes dotés des logiciels qu'utilisent la Mairie de Paris. Nous nous rendons compte qu'autant, en cours de cycle scolaire, une fois que les enfants sont rentrés en maternelle, nous arrivons à comprendre l'évolution, ce qui n'est pas si simple, autant en entrée notamment en maternelle c'est encore tout à fait perfectible. Il y a un rajeunissement, une évolution démographique que d'autres villes connaissent.

Je disais tout à l'heure aux parents d'élèves que la difficulté est que nous fournissons des installations par bloc, c'est-à-dire que, d'un seul coup, nous fournirons 8 classes. L'exercice difficile à

conduire entre-temps est d'ajouter une classe par une classe. Là, nous donnerons une vraie capacité, mais Marie-Thérèse a tout à fait raison, d'une part c'est une réflexion qu'il a fallu affiner et, d'autre part, il faut trouver le foncier. C'est une des grosses difficultés.

En l'occurrence, je précise quand même que nous aurons à délibérer au plus tard je pense à la rentrée, parce que la parcelle de terrain est déjà étendue, nous avons l'accord d'ALSTOM et de l'aménageur pour nous la céder. Puis, nous aurons encore à délibérer pour la suite le moment venu.

Ce sujet reviendra vu que nous avons étendu nos souhaits, notre capacité d'école. Dans les ZAC au départ, quand nous les avons votées en 2003, il y avait 5 classes et nous sommes passés à 8. En revanche, il est vrai que c'est un exercice difficile de faire ce genre de prévision, chaque ville connaît ces difficultés. L'augmentation du nombre d'enfants peut être un peu linéaire, en tout cas c'est une courbe et, nous, nous franchissons par palier quand nous donnons une capacité avec une école. Je pense que nous rééquilibrerons durablement les groupes scolaires sur la ville. C'est aussi attendu.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions par rapport à tout cela ?

Monsieur MAHON n'a pas apprécié le projet C ?

M. MAHON.- Ne me cherchez pas.

Le cabinet Hubert et Roy intervient-il déjà sur la ville ? Ce nom me dit quelque chose.

M. le MAIRE.- Hubert et Roy est un cabinet qui a fait la clinique de soins de suite et de réadaptation. Ils sont, pour être clair avec vous, mandatés par l'aménageur de la ZAC du Commandant Rolland pour faire la suite, c'est-à-dire qu'ils ont proposé le plan de masse de la suite que je vous ai montré tout à l'heure.

En revanche, nous avons fourni ce même document à l'ensemble des concurrents. Il y a des jurisprudences très claires là-dessus, tout le monde avait la même information, nous avons fourni les mêmes documents. Je suis très clair avec vous, je ne veux pas qu'il y ait des histoires après, que vous veniez nous dire que c'est Hubert et Roy qui intervient à côté. C'était très clair au départ et tout le monde avait le même niveau d'information.

M. MAHON.- Je tiens particulièrement à remercier Monsieur HONNORATY ce soir pour son intervention, car elle nous a permis d'entrer un peu plus dans le détail. C'est très bien. Je suis très content d'avoir vu tous les projets.

De plus, comme vous m'avez un peu cherché, quand je vous vois avec les petits panneaux, je me dis que vous avez raté votre vocation. Vous pourrez toujours dans un futur plus ou moins proche vous reconverter dans la promotion, je crois que vous y serez tout à fait à l'aise.

M. le MAIRE.- Cela commençait gentiment, mais cela finit moins bien. (*Rires*) J'ai beaucoup de respect pour les promoteurs. Vous connaissez la plaisanterie que l'on raconte sur les promoteurs : pour eux, l'architecture c'est un budget, un délai et à la rigueur une façade. J'espère que nous faisons mieux quand nous faisons l'aménagement d'une ville. En tout cas, nous avons besoin des promoteurs malgré tout parce qu'ils font un métier utile à la Collectivité, à condition qu'ils soient encadrés.

Pour le reste, je remercie également Monsieur HONNORATY de sa question. Cependant, je savais que j'avais les éléments et j'étais prêt à vous les fournir. C'était normal d'ailleurs de le faire, avec la précision quand même que le jury est là pour nous faire ce travail que j'ai résumé.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Je vous remercie pour ce projet important.

Délibération n°6 : Opération « Vital'été », programme d'animations été 2008 destiné aux jeunes Bourgetins de 11 à 20 ans

M. le MAIRE.- Je passe la parole à Jocelyn BOURGAREL.

M. BOURGAREL.- Merci Monsieur le Maire.

L'objet de cette délibération est d'autoriser une programmation dénommée « Opération Vital été » pendant les mois de Juin et Juillet 2008, à destination des jeunes de 11 à 20 ans autour d'activités aussi bien sportives que culturelles.

Ces activités seront proposées du lundi au vendredi. Une activité différente sera organisée pour chaque demi-journée. Plusieurs activités pourront avoir lieu en même temps. Les jeunes devront donc se préinscrire pour chacune d'entre elles. Un planning est en cours de finalisation.

Les jeunes seront inscrits selon trois catégories d'âge afin de disposer d'une cohérence dans la constitution des groupes :

11 à 14 ans

15 à 17 ans

18 à 20 ans

Afin de participer aux différentes activités proposées, les jeunes devront :

- être inscrits auprès du service jeunesse (bureau de l'EES). L'inscription est gratuite. Une autorisation parentale sera demandée aux mineurs ainsi qu'un certificat médical pour la pratique d'activités sportives intenses.
- Participer aux différentes activités sportives proposées pour chaque catégorie d'âge afin d'accéder par la suite aux sorties payantes (culturelles ou d'animation)

D'une manière générale, les activités sportives, organisées dans les installations municipales (ou intercommunales) et encadrées par les animateurs sportifs recrutés par la Ville à cet effet, seront gratuites.

Les activités organisées en partenariat avec des organismes extérieurs moyennant contribution financière donneront lieu au règlement d'un tarif par activité représentant au maximum 30 % du prix acquitté par la Ville.

Le programme prévisionnel des activités est le suivant :

- **3 Stages multisports** (entre le 15 juillet et le 8 août 2008) à destination d'un public de 11 ans à 14 ans

Le public de 15 jusqu'à 20 ans pourra pratiquer des sports tel que :

- **Football en salle** : mercredi (15h/18h) et jeudi (20h/22h)
- **Ju Jitsu Brésilien** : lundi et vendredi (20h/22h)
- **Musculation** : mercredi (18h30/20h) et samedi (11h/12h30)
- **Activités Aquatiques** : Mercredi (10h/11h)
- **Aquagym** : mercredi (20h/ 21h)
- **Cardio Fitness** : Cardio Fitness (samedi 11h/12h30)
- **Break Dance (danse urbaine)** : mardi et jeudi (18h/20h)
- **Tennis** : du lundi au vendredi en fonction des demandes.

Il y a également :

- **Atelier bruitage et atelier cinéma** (Centre Culturel André MALRAUX)
- **Evènements à caractère sportif ou culturel** : Cinéma Municipal, Meeting d'athlétisme qui se déroulera à Saint-Denis, des stages de conduites à la Mini-moto au circuit Carole en collaboration avec la Prévention Routière, des séances de Cinéma en Plein Air à la Villette, bases de loisirs, Expositions....

Afin de faciliter la gestion administrative de ce service et de conclure au fur et à mesure les partenariats y afférents, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et selon le cas à en fixer les tarifs.

Une régie de recettes et une régie d'avances seront spécifiquement créées dans cet esprit au moyen de décisions spécifiques.

M. le MAIRE.- Merci.

Il y a eu un petit moment de flottement parce que nous aurions pu penser que l'on avait délocalisé le circuit Carole il y a quelques instants avec le bruit dans la rue. Il est d'ailleurs un vrai sujet de préoccupation dans le département parce qu'il est vieillissant et qu'il pose de vrais problèmes d'entretien et de financement. Pour faire vite, il y a 20 % de séquanodionisiens et le département doit être à 80 ou 100 % du financement.

C'est un incident, je reviens sur l'essentiel, c'est-à-dire la délibération qui vous est proposée, avez-vous des demandes d'intervention ?

M. MAHON.- Pour Monsieur MAHON, c'est toujours plus bien sûr, juin et juillet, la question est pour août ? Je sais ce que vous me répondrez.

De plus, tous les ans nous parlons des mini-séjours, de tout cela, et c'est vrai que nous alignons. Le problème est de savoir combien il y a de personnes par stage ? C'est la grande question. C'est bien beau de lister une multitude de stages, mais je me souviens dans les années passées de stages de 3 ou 4 personnes. Cela fait très riche mais en définitive il y a très peu de Bourgetins concernés.

M. BOURGAREL.- Pour les stages de manière générale, tout dépend de la pratique sportive.

Je peux vous citer juste quelques exemples : pour le football en salle ce sont 25 personnes, le Ju Jitsu Brésilien 25 personnes.

S'agissant des stages multisports à qui vous faites allusion, nous avons mené un travail de consultation auprès des associations jeunes, auprès du collègue Didier DAURAT.

D'ailleurs, je tiens à remercier ce soir Ingrid qui est représentante des élèves au Conseil d'administration Didier DAURAT, à qui cela tenait vraiment à cœur.

Nous avons un peu sondé pour avoir une idée du nombre de jeunes Bourgetins présents durant cette période. Nous sommes en mesure de vous dire que cela risque de concerner beaucoup de monde, un public non seulement masculin mais également féminin.

Pour rebondir sur votre préoccupation s'agissant du mois d'août, je pars du principe qu'il faut d'abord juger l'opération et, courant juillet, nous aurons ensuite une véritable idée pour présenter une offre. En revanche, cela ne servirait justement à rien de le faire avant car nous risquerions de nous retrouver avec des stages avec 3 ou 4 personnes. Il faut donc d'abord juger, essayer d'évaluer et ensuite proposer un programme correspondant à la fréquentation.

M. le MAIRE.- J'ajoute rapidement qu'il y a également une limite en nombre parce que, quand nous organisons une activité encadrée, il y a des brevets d'Etat, etc. sur un certain nombre de disciplines. Nous avons eu par exemple l'occasion de parler de la musculation, des charges, des gestes sont à acquérir et cela signifie que l'on ne peut pas non plus avoir trop de monde.

Néanmoins, je pense que c'est un projet d'ensemble qui est proposé et qui répond à une demande. Après, comme Jocelyn BOURGAREL le disait à l'instant, nous ferons le bilan et nous pourrions peut-être proposer davantage.

Vous posiez une question que je n'ai pas comprise sur les mini-séjours.

M. MAHON.- Tous les ans, j'interviens pour les séjours d'été, les mini-séjours, où en définitive cela ne concerne que quelques Bourgetins, une petite poignée. Ce soir, j'ai une explication. Je vous encourage, à aller de l'avant. Tout le malheur que je vous souhaite est que cela fonctionne très bien, parce que je préfère voir des jeunes encadrés dans des stages. Le souci que j'avais avant est qu'il n'y avait que 6 personnes dans les mini-stages. A la limite, c'étaient quasiment toujours les mêmes.

Je suis très content ce soir d'avoir vu tout ce programme, mais la question que je me pose, bêtement technique, est de savoir si vous pourrez rebondir en juillet pour août ? Est-ce que ce ne sera pas trop tard ?

M. BOURGAREL.- Je comprends tout à fait. En fait, la plupart des activités se déroulent sur nos installations, avec les vacances, la trêve estivale elles restent encore disponibles. Le personnel encadrant est prévenu de cette éventualité, nous nous laissons donc quand même une marge.

M. le MAIRE.- Il faut également avoir à l'esprit que nous proposons quelque chose sur un mois et demi. Effectivement, « *Monsieur plus toujours plus* », il y aura aussi un moment où il faudra juger avec l'équipe d'encadrement, si elle nous dit qu'elle peut continuer, pourquoi pas ? Si elle nous dit, vulgairement, qu'elle est sur « *les rotules* », il faudra tout de même se poser la question.

Il faut avoir à l'esprit que le mois d'août est un moment où il est parfois plus difficile d'organiser. Nous regarderons ce que nous pourrions faire.

Je reviens sur la préoccupation que vous aviez par rapport aux mini-séjours, cela concerne plutôt le public des centres de loisirs, pour faire vite, à qui nous proposons des sorties. Parfois, il est

vrai qu'il s'agit d'un certain nombre de sites où nous achèterons 10 places, etc. Cela permet de répondre à une diversité dans les dates, les lieux, les activités.

Jusque-là, nous répondions à la demande, nous nous sommes posé la question d'augmenter, ce que nous avons fait un peu. Nous pourrions vous repréciser, c'est la délégation de Mme GITENAY, les éléments globaux. Je sais que j'ai vu à la signature un certain nombre de décisions que vous verrez, je les ai signées hier ou avant-hier. Il y a une diversité de programmation. Maintenant, c'est vrai que nous pouvons toujours essayer d'en rajouter, nous l'avons à l'esprit et nous essayons.

M. DARBOUX.- Je voulais intervenir sur l'opération « *Vital'été* ». C'est une très bonne opération que je soutiens à 100 %.

En revanche, mon souci porte sur la question d'information et de communication. Je voulais savoir comment l'ensemble des Bourgetins pourront être informés ? Pour que cela réussisse, il faut qu'ils participent, pour cela il faut qu'ils aient en temps et en heure la bonne information.

Cela me permet de rebondir également sur la question de M. MAHON pour le mois d'août. A la limite, vu le nombre d'inscriptions qu'il peut y avoir au départ, cela permettrait peut-être d'envisager une vision sur le mois d'août.

M. le MAIRE.- Il faut peut-être nous laisser aller à notre rythme. Jusque-là, cela n'existait pas. Je pense que, si Jocelyn BOURGAREL vous avait dit que août était inclus, vous nous auriez posé la question de septembre. Le jeu est légitime, mais il faut tout de même nous laisser collectivement le temps d'assurer chaque marche.

M. BOURGAREL.- Cela commencera mi-juin et l'opération d'affichage est déjà programmé, elle commencera à partir de lundi. Nous avons essayé d'initier également un nouveau système qui est celui de mail par MSN et de texto, avec la collaboration d'Ingrid pour faire la communication au sein du Collège Didier DAURAT. Déjà, le bouche-et-à-oreille fonctionnera, mais il y aura également un affichage, ainsi qu'un article dans le nouveau journal. Nous avons essayé d'innover pour les techniques de communication.

M. le MAIRE.- Un point est d'abord peut-être à préciser : dans la proposition qui vous est faite, il y a une diversité d'activités. Or, certaines activités peuvent susciter une adhésion naturelle parce que cela répond à une envie et d'autres viennent autour. C'est l'intérêt de ce qui est proposé, cela doit répondre déjà à une partie de votre préoccupation pour donner envie aux jeunes.

Ensuite, je pense que Jocelyn a tout à fait raison, ce ne sont pas forcément que des affichages, ce sont aussi d'autres façons de communiquer qu'il faut pour toucher le public. D'autant qu'il y aura également le bouche-à-oreille et la présence.

Nous vous ferons un bilan, je suis confiant.

Mme KILO.- Je suis ravie qu'il y ait ce type d'opérations pendant l'été. Je m'interroge sur le choix de certains horaires car la plupart sont assez tardifs. Pourquoi ce choix ?

M. le MAIRE.- Nous devons également conjuguer avec les contraintes des équipements. En tout cas, j'ai été mis à contribution sur quelques sujets, d'ailleurs je remercie aussi Jean-Michel LAFIN parce que, en tant qu'élus au sport, il a fallu qu'il arrive à proposer des accommodements ici et là. Il faut tenir compte de cela aussi.

Peut-être qu'à l'avenir, lorsque le système sera rôdé, nous pourrions de manière plus claire et plus directive dès le départ prévenir que sur telle période il faut faire attention. Là, en l'occurrence

nous nous imposons une règle de courtoisie et de prudence. Nous avons essayé de procéder de cette manière.

M. BOURGAREL.- Comme vous avez pu le constater, les horaires un peu tardifs sont spécifiquement parce que les opérations proposées, comme le Ju Jitsu Brésilien, correspondent à un public à partir de 17 ans. Cela correspond à des demandes qui nous ont été formulées étant donné que beaucoup de jeunes essayeront de travailler pendant l'été également.

C'est juste une première ébauche, nous ajusterons par la suite.

M. DURAND.- J'ai une petite question.

Je trouve cela bien, je viens à la suite des mes collègues, principalement sur les 18-20 ans, car c'était une tranche de personnes que jusqu'à maintenant était un peu mise de côté.

J'avais deux questions :

La première : quel est le budget alloué ? Apparemment, il y a des participations, des sommes minimales demandées.

La deuxième, c'est bien d'avoir consulté les associations des jeunes, le collègue Didier DAURAT, mais je rebondis sur la question de M. MAHON, il faudrait que ce soit dirigé vers tous les jeunes et non pas certains jeunes. Sinon, cela deviendrait des occupations pour occuper le terrain, pour éviter que certains ne fassent des bêtises. J'ose espérer que c'est à l'adresse de tous les jeunes.

M. le MAIRE.- Bien entendu. D'ailleurs, la ville par définition s'adresse à tous, nous ne ferons pas cela que pour quelques-uns. Maintenant, l'état d'esprit est que chacun se saisisse des propositions et ensuite cela se nourrira.

M. BOURGAREL.- Pour répondre à Monsieur DURAND, effectivement la communication sera mise en œuvre. Nous avons voulu pour la programmation faire une consultation, d'où la référence aux associations, à la représentante des élèves au sein du collège Didier DAURAT mais, pour reprendre mes mots, un affichage sera fait de manière systématique, un article paraîtra au sein des « *Echos du Bourget* ». Par conséquent, le jeune qui veut se saisir de cette offre pourra se présenter, il n'y a pas de sectarisme, nous parlons d'une seule jeunesse de la jeunesse Bourgetine.

M. DURAND.- Sur le budget ?

M. le MAIRE.- Je n'ai pas de chiffres consolidés à vous donner parce qu'il faudra évaluer les coûts de personnel à l'intérieur. Globalement, nous devons tourner tout compris autour de 15 000 euros. C'est un chiffre que je vous confirmerai parce que nous achetons une partie de prestations, une autre de ceci, de cela, etc.

M. BOURGAREL.- Pour donner une petite information à Monsieur DURAND, le principal souci pour nous était de proposer une opération durant laquelle les jeunes de la ville pourraient redécouvrir leurs infrastructures, donc un coût d'une part.

D'autre part, il faut savoir que, lorsqu'il s'agit de politique de jeunesse dans le 93, il y a beaucoup d'offres, notamment avec le circuit Carole ou le meeting d'athlétisme. Il y a beaucoup d'offres culturelles et sportives à destination d'un public jeune qui ne nous coûtent pas un sou. Sans vouloir m'avancer, je pense que ce sera un peu inférieur.

M. le MAIRE.- Tout le monde a pu s'exprimer, je mets aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Délibération n°7 : Approbation des tarifs concernant la programmation du festival Les Envolées 2008

M. le MAIRE.- Ce festival était organisé jusque-là par la compagnie du Scorpion Blanc.

La Ville du Bourget organise en partenariat avec la Compagnie du Scorpion Blanc le festival « Les Envolées » les 13 et 14 juin 2008 au Gymnase Paul Simon dans le but de réunir amateurs et professionnels de la danse et de sensibiliser aux formes contemporaines de celle-ci.

Le festival se compose de deux temps : le vendredi soir, une programmation professionnelle de deux spectacles et le samedi, une restitution du travail des danseurs amateurs du Conservatoire et de la Compagnie du Scorpion Blanc. C'est l'originalité.

Pour ce faire, le gymnase Paul Simon est entièrement reconfiguré en salle de spectacles afin de garantir la qualité d'accueil du public et des artistes.

Pour la première année, la Ville du Bourget coordonnera intégralement l'organisation administrative et technique du festival. En contrepartie des prestations techniques assurées, elle percevra également le produit des entrées du public.

Il convient donc d'en fixer par délibération les tarifs, qui sont relativement peu importants. Monsieur le Maire pourra ensuite réviser ceux-ci dans les limites prévues par la délégation permanente qu'il a reçue du Conseil Municipal.

Les tarifs proposés sont de 7 euros en tarif plein et de 4 euros en tarif réduit, pour les moins de 18 ans et plus de 65 ans, les Rmistes, demandeurs d'emploi, groupes de plus de 10 personnes et adhérents d'associations culturelles locales.

Ces tarifs sont relativement peu élevés.

J'ajoute également que les artistes professionnels attachent un certain prix, c'est le cas de le dire, à ce que leur prestation ne soit pas regardée par un public qui ne paierait pas l'entrée. Les professionnels par définition estiment qu'ils ont une qualité de prestation qui suppose tout de même que l'on vienne en acquittant un prix. C'est légitime en soi. Nous avons essayé de faire un prix aussi peu élevé que possible et en modulant bien.

M. MAHON.- D'un côté, je suis content ce soir parce que si nous reprenons le programme de notre liste – nous sommes aujourd'hui dans l'opposition mais à l'époque nous avions de l'espoir – nous nous apercevons que c'est une proposition que nous avons faite, à savoir que la Municipalité se retrousse les manches et aille aider les associations dans une activité principale sur l'année. Je vois que vous donnez en sérieux coup de main au festival Les Envolées et je vous en remercie Monsieur le Maire. Je vous encourage à aller dans cette voie, parce que c'était une de nos revendications à savoir aider à tout prix le tissu associatif bourgetin.

D'un autre côté, j'aurais peut-être un souhait ce soir, à savoir d'aider toutes les associations et non pas seulement le Scorpion Blanc. Toutes les associations mériteraient de la part de la mairie un bon coup de main quand il y a des événements exceptionnels de ce type.

Nous parlons de la culture mais c'est également valable dans le sport : une association sportive organisant un championnat départemental pourrait aussi avoir un bon coup de main de la mairie. Nous pourrions développer un peu ce concept à beaucoup d'activités. Cela fait partie aussi du « *Mieux vivre au Bourget* » bien évidemment. De plus, le Bourgetin reprend sa vie, il est présent et il s'investit. Merci, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Merci Monsieur MAHON. J'ai cru un instant que vous vouliez jouer les « *Monsieur Moins* » en disant que c'est trop cher. Pour autant, j'ai les manches retroussées, parce qu'il faut chaud, je me suis donc permis cette liberté. Je vois que vous m'invitez à les retrousser, je vous rassure, c'est fait.

Concernant les associations, là nous sommes sur quelque chose qui est peut-être plus visible parce que cela appelle une Délibération vu que nous créons un tarif. Cependant, pour le reste, nous avons un partenariat, Jean-Michel le dirait mieux que moi, dans le secteur sportif, dans le secteur culturel, dans le secteur social également. Jean-Pierre n'est pas là mais il pourrait le dire. Pour les Restaurants du Cœur, nous fournissons des locaux, une logistique, etc. Je pourrais vous citer beaucoup de domaines où cela n'appelle pas forcément une Délibération du Conseil municipal.

Pour ce qui est du Scorpion Blanc, je précise une chose : il n'y a pas une aide faramineuse donnée au Scorpion Blanc, parce que le Scorpion Blanc se réunit et donne des cours de danse dans des locaux perfectibles au fil de l'année. Cela peut paraître un peu « *spectaculaire* », entre guillemets, mais le reste du temps je leur tire mon chapeau parce qu'ils font fonctionner une activité danse que nous avons aidée, que nous avons essayée d'améliorer dans les locaux, mais nous avons encore une marge de progression pour mieux les aider.

Là, cela peut vous paraître d'un coup un peu spectaculaire mais, croyez-moi, tout au long de l'année ils font beaucoup d'effort.

Pour le reste des associations, nous faisons des choses. Par exemple, nous faisons la Fête de la Musique, ce qui n'appelle pas de Délibération bien qu'une prestation technique soit offerte. Cependant, je veux souligner que le Scorpion Blanc a monté ce festival. Nous parlons du festival Les Envolées, qui avait eu lieu la dernière fois il y a 2 ans et nous devons en être à la troisième ou quatrième édition. Ce festival est agréé, soutenu par le Centre National de la Danse. Ce n'est pas rien, c'est un véritable label qui ne se décroche pas facilement.

Il y a donc aussi un partenariat qui nait plus facilement parce que, pour le coup, l'association propose quelque chose de qualité, fait venir des troupes professionnelles. Je me souviens du spectacle il y a deux ans, il s'agissait de la Compagnie Kadhy Fofana, c'était remarquable. Elle propose également aux Bourgetins un éveil à la danse contemporaine, ce qui est positif.

Nous essayons de répondre chaque fois qu'on nous le propose. Ce qui est bien c'est que la compagnie du Scorpion Blanc ne fait pas que se produire elle-même. C'est tout l'intérêt d'un festival, si seule la production des ateliers était montrée, nous aurions un public mais ce serait celui de la famille, des voisins, des amis. Si, entre guillemets, l'association « *prend le risque* » de faire venir des compagnies extérieures, cela présente vraiment une ouverture supplémentaire. Je pense que c'est la bonne voie.

Je vous rassure sur la volonté de partenariat avec tout le monde, là-dessus cela ne fait pas de doute.

M. MAHON.- J'ai l'intime conviction que nous avons tout de même pour une petite ville comme le Bourget quelques associations de qualité. J'en suis persuadé. D'autant qu'il ne faut pas grand-chose pour que ces associations fournissent un spectacle de qualité sur Le Bourget et il faut aller dans ce sens. L'animation n'est pas seulement le spectacle de rue, c'est aussi mettre en route les

associations qui ont un potentiel je pense assez exceptionnel. Je pense à la compagnie du théâtre, le CTB et à toutes les autres qui sont vraiment des entités remarquables. Nous avons cette chance au Bourget d'avoir un tissu associatif assez conséquent.

M. le MAIRE.- Effectivement, nous sommes sortis du spectacle de rue, là nous sommes sur la danse. Quand je vous citais tout à l'heure la Fête de la Musique, il ne s'agissait pas non plus du spectacle de rue. Concernant le CTB, bien évidemment nous sommes à l'écoute.

Je voulais simplement dire une chose que je viens de souligner à l'instant : il est bon que l'association, qui travaille au quotidien avec les Bourgetins sur une discipline artistique, sache également inviter des troupes extérieures. C'est très fort, parce que l'on produit des Bourgetins, on les met sur scène et, en même temps, on invite les Bourgetins à voir autre chose, quelque chose de professionnel. On montre en même temps une perspective.

D'autres sont plus férus que moi de théâtre, mais je pense que c'est bien. Il serait bon que, dans le domaine du théâtre, nous arrivions à proposer un festival qui fasse venir des troupes extérieures professionnelles par exemple, tout comme en musique nous faisons venir des groupes extérieurs, nous ne faisons pas jouer que des ateliers du CECB. C'est une logique un peu d'ensemble.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Délibération n°8 : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

M. le MAIRE.- Le projet vous est joint. A l'adaptation près de certains articles dont le CGCT qui n'ont plus le même numéro, nous vous proposons de reconduire le règlement qui avait fait ses preuves, si je puis dire. J'ai eu l'occasion de consulter les deux responsables de groupe sur ce point.

Il nous faut l'adopter dans les 6 mois.

M. MAHON.- Le dernier remonte à 2004, il me semble ?

M. le MAIRE.- Non, c'était le règlement de 2001. Nous l'avons approuvé en début de mandat.

M. MAHON.- J'ai retrouvé un règlement de 2004.

M. le MAIRE.- Nous avons peut-être fait une modification. Cela m'est sorti de l'esprit, vous avez de la mémoire.

M. MAHON.- Je travaille un peu.

M. le MAIRE.- Nous avons essayé de vous piéger et nous n'avons pas réussi.

Pour être clair, c'était le dernier en vigueur au Conseil municipal. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Délibération n°9, 10, 11 : Désignation des membres des commissions municipales

- Note de synthèse commune aux trois commissions

M. le MAIRE.- Ces trois commissions s'ajoutent à la Commission des Finances que nous avons déjà instituée.

Il vous est proposé une première Commission que nous appellerons « *Cadre de vie* », qui comporte les domaines suivants : aménagement et développement durable, urbanisme, économie, commerces, transport, insalubrité, hygiène, nuisance et les sujets qui pourront être rattachés à ces domaines.

Une deuxième Commission que nous appellerons « *Vie sociale* », qui concerne : logement, emploi, culture, social, seniors, enfance, sport, jeunesse, association et fêtes, ainsi que tous les sujets qui peuvent y être rattachés.

Une troisième Commission, « *Services aux habitants* », qui concerne un énorme sujet le scolaire, mais aussi tout ce qui est voirie, éclairage public, trottoirs, propreté, cimetière, information, accueil, qualité de service, sécurité et les sujets qui peuvent être aussi dans ce domaine

Il vous est proposé pour la première commission, « *Cadre de vie* » : Albert CONTY, Gérard DILIEN, Denis DESRUMAUX, Jacques GODARD, Louis FEREDJ, Philippe ROBERT, Gisèle BAHUON, Jacqueline GIABICANI, Marilyne MARCHOIS, et pour votre groupe ?

M. DURAND.- Ce sera moi-même.

M. le MAIRE.- Donc M. DURAND.

Et pour le vôtre ?

M. MAHON.- M. HONNORATY.

M. le MAIRE.- M. HONNORATY.

Je vous propose de voter cette liste.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

M. DURAND.- Juste une question avant de passer au vote logique : qui animera ces commissions ? Pouvez-vous nous le dire ?

Auparavant, il y avait des adjoints, un adjoint à la sécurité qui gérait peut-être une commission sécurité, etc. Maintenant ce sont des commissions globales, qui est l'animateur ? Avez-vous une idée de la cadence des réunions ? Est-ce que ce sont trois réunions par an ou est-ce à la discrétion de l'adjoint ou autre ?

M. le MAIRE.- Le Code général des Collectivités territoriales est clair : le Président de droit est le Maire et la Commission désigne un Vice-président. En pratique, il pourra m'arriver d'y venir, mais ce ne sera pas forcément régulier. Un Vice-président sera donc chargé d'animer la Commission et il sera élu par ladite Commission.

Ce ne sera pas forcément un adjoint d'ailleurs, nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler entre nous. Nous verrons dans chaque Commission.

Sur la deuxième Commission, je vous propose : Jean-Michel LAFIN, Jean-Pierre LUCAS, Catherine RIOU, Joëlle TROUSSELLE-PICCO, Jocelyn BOURGAREL, Johnny MAGAMOOTOO, Martine ROUE, Yasmine AZIZOUDINE, Maryse LOPEZ ;

M. DURAND.- M. Philippe DARBOUX.

M. MAHON.- Et Mme KILO.

M. le MAIRE.- Et M. Philippe DARBOUX et Mme KILO.

Nous passons au vote.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Pour la troisième Commission, je vous propose : Marie-Thérèse GITENAY, Jacques GODARD, Lionel CATHELIN, Colette BLAT-VIEL, Thierry SCHEINERT, Jean-Jacques JENNE, Henriette MARTY, Shama NILAVANANNE et Tiazza CHAOU-JOHNSTONE.

Pour vous ?

M. DURAND.- Moi-même.

M. MAHON.- Mme RAMJAN.

M. le MAIRE.- Donc M. DURAND et Mme RAMJAN.

Je vérifie juste une chose, Monsieur MAHON, vous faites partie de la Commission des Finances ?

M. MAHON.- Finances et Appel d'Offres.

M. le MAIRE.- Il faut que chacun soit bien réparti dans une Commission. En l'occurrence, dans votre groupe chacun est bien dans une Commission. C'est parfait.

Je mets aux voix la troisième Commission.

Il est procédé vote- Résultat : Unanimité

Délibération n°12 : Désignation des représentants à la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées

M. le MAIRE.- Nous avons déjà institué cette Commission, mais il se trouve qu'avec le renouvellement du Conseil municipal il nous faut redésigner des représentants. Il doit y avoir 4 conseillers municipaux et 2 représentants d'associations de personnes handicapées.

La mission est d'assister la ville dans la conduite des études relatives à la réalisation du schéma directeur de mise en accessibilité des équipements et du domaine public municipaux.

Pour cette Commission, je vous propose de reconduire ceux qui y étaient déjà c'est-à-dire Jean-Pierre LUCAS, Colette BLAT-VIEL, Louis FEREDJ, Jacques GODARD. Sachant que nous aurons ici à adopter le schéma en question, nous aurons une discussion le moment venu sur tout ce qui concerne cet important sujet de mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

M. MAHON.- Vous avez fait une place handicapé dans le parking de l'Hôtel de Ville, juste en face. Je passe souvent devant cette place et je vous dis franchement qu'elle est régulièrement prise par des imbéciles, il n'y a pas d'autres mots. Ils sont plus malins, ils se mettent non pas dessus, mais juste devant, ainsi c'est bloqué, l'handicapé ne peut pas. En définitive, ils bloquent même tout le monde et le passage en plus. Ce n'est peut-être pas la peine de faire une Commission.

En tout cas, en plus vous la voyez en permanence, cette place est sous vos yeux, ce soir je vous demande à chaque fois qu'un malotru se gare de verbaliser, de faire venir les forces de police pour verbaliser, pour enlever les voitures.

C'est de votre responsabilité, parce que vous voyez cette place, je la vois à chaque fois. La fois dernière, j'ai eu une altercation verbale avec quelqu'un de la municipalité d'ailleurs, c'est honteux. A la limite, une Commission, c'est bien, mais la responsabilité des élus commence par là. C'est également de la responsabilité du personnel municipal quand il voit ce genre d'imbécillité d'intervenir rapidement.

Faites-le s'il vous plaît, cela me fera bien plaisir.

M. le MAIRE.- Nous avons créé un certain nombre de places réservées au stationnement des personnes atteintes d'un handicap, qui ont la fameuse carte. Cela en suppose le respect. Nous en créerons d'autres. Je ne sais pas où cela en est, si M. GODARD l'a en tête, mais cela se réalisera dans les semaines et les mois qui viennent. Cela dit, cela pose effectivement la question du contrôle.

Une police municipale entrera en fonction et nous pourrons être beaucoup plus vigilants par rapport à cela, mais je vous rejoins tout à fait. C'est tout à fait anormal que ce type de places soit pris.

D'autres dispositifs existent par ailleurs, il y a une façon de faire que la place ne soit pas accessible, si je puis dire, si on n'est pas muni d'un bip ou autre chose. C'est peut-être un peu compliqué, mais là-dessus nous sévrons par des PV, je suis d'accord, il n'y a pas de problème.

Avez-vous d'autres commentaires ? (*Non*)

Délibération n°13 : Election de huit délégués communautaires supplémentaires à l'organe délibérant de la « Communauté de Communes Le Bourget-Drancy »

M. le MAIRE.- Nous avons voté une demande d'élargissement du Conseil communautaire et Monsieur le Préfet, par arrêté du 5 mai, a approuvé cette modification. C'est donc une modification des statuts qui explique que chaque Commune a 17 délégués.

Nous devons désigner 8 délégués supplémentaires à la Communauté de Communes.

Je vous propose : Madame GITENAY, Monsieur LUCAS, Monsieur GODARD, Madame CHAOU-JOHNSTONE, Monsieur DILIEN, Madame LOPEZ, Madame MARCHOIS et Monsieur ROBERT.

Y a-t-il des interventions ?

M. MAHON.- Nous avons un poste à l'intercommunalité grâce à votre bonté. Si nous augmentons à 17 membres, n'aurions-nous pas eu ce poste à la proportionnelle ? Vous ne vous êtes pas posé la question.

M. le MAIRE.- Premièrement, je pense que non, deuxièmement, la proportionnelle ne s'applique pas.

Cependant, nous avons essayé de regarder.

D'abord, les choses sont claires, nous souhaitons qu'il y ait une représentation de l'opposition. Pour autant, une Communauté de Communes est un peu comme un syndicat intercommunal, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs villes, l'enjeu des délégués communautaires est de représenter les villes et, si possible, l'exécutif des villes, la majorité des villes. Il y a déjà ce point.

Ensuite, nous avons regardé la pratique ailleurs, nous avons regardé sur Plaine Commune notamment où les choses sont claires : il y a 8 communes à l'intérieur, 5 d'entre elles ont choisi de ne pas représenter l'opposition et pour les 3 restantes ayant choisi de représenter l'opposition il y a un siège.

J'ai regardé d'autres exemples dans des grandes villes, Dijon par exemple où M. REBSAMEN est le maire. Il y a 38 délégués communautaires, 38 de la majorité.

Nous avons choisi d'avoir une représentation de l'opposition. En revanche, pour ce complément, nous vous proposons 8 candidats.

M. MAHON.- Pouvez-vous me dire ce soir quel est le but de l'augmentation du nombre de conseillers communautaires ?

M. le MAIRE.- C'est très simple. Nous considérons que la Communauté de Communes montera en régime, elle a commencé à vivre, à fonctionner.

D'abord, pourquoi faisons-nous une Communauté de Communes ? Nous le faisons pour faire du développement économique, pour améliorer le cadre de vie. Cela signifie que nous souhaitons avoir une plus large représentation des équipes municipales dans la Communauté de Communes en élargissant le Conseil communautaire. C'est tout.

Ensuite, nous pourrions être appelés à vous proposer dans les semaines ou les mois qui viennent une réflexion sur d'une part le périmètre, ce n'est pas illogique, et d'autre part les compétences. Nous estimons qu'un travail pourra être mené à l'intérieur de la Communauté de Communes nécessitant d'être plus nombreux. Objectivement, c'était relativement petit, nous étions neuf et neuf. Nous souhaitons avoir une enceinte un peu plus large.

Maintenant, il est évident que les Conseils municipaux restent, entre guillemets, « l'essentiel » et que les conseillers municipaux auront à se prononcer sur les grandes orientations, les compétences et les périmètres si besoin.

M. MAHON.- Monsieur le Maire, rassurez-moi, le fait d'augmenter les conseillers communautaires n'implique pas de vice-présidents supplémentaires ? Cela ferait des indemnités pour quelques oubliés ou déçus de la parité.

Qu'en pensez-vous ?

M. le MAIRE.- Les textes permettent que les exécutifs dans l'ensemble des Collectivités locales soient calculés en fonction du nombre d'élus. Cela ne nous a pas échappé.

Les supputations sur d'éventuelles répartitions d'indemnités me paraissent d'un niveau qui n'est pas celui de notre assemblée.

M. MAHON.- Détrompez-vous, ce matin j'ai lu le Parisien et il y a un tableau assez édifiant. Je ne suis pas si sûr que ce ne soit pas de notre niveau. En tout cas, ce n'est certainement pas du mien mais, concernant certaines personnes autour de la table, je ne sais pas. Je ne m'avancerai pas là-dessus.

En revanche, je vous dis franchement que je suis conseiller communautaire et, que nous soyons 33, 36 ou 50, pour ce que nous y faisons, ce n'est peut-être pas la peine d'augmenter les tarifs. Il faut raison garder. Pour l'instant, cette Communauté de Communes n'a aucune visibilité, nous ne savons pas ce qu'il s'y fait, ce qu'elle devient. Elle devait nous faire faire des économies et nous nous apercevons que nous n'avons trouvé aucune économie. Nous ne savons plus où nous en sommes, qui gère, nous ne savons strictement rien.

Très honnêtement, nous sommes 9, 9 plus 9, égal 18, nous sommes très bien ainsi. Vous la montez à 33, c'est votre bon vouloir, mais sur cet exercice je ne peux pas vous suivre dans la mesure où je sais que cela impliquera des vice-présidences et dans la mesure où je sais que ce sont encore des indemnités envoyées par ci, par là à des oubliés, à des personnes qui font la moue parce qu'elles ont été écartées au profit de dames, etc.

Ce n'est peut-être pas du niveau de l'assemblée, parce que c'est une haute assemblée ce soir, mais de mon côté, de ma petite hauteur, je soulève cette question. Ce n'est pas innocent si j'en parle ce soir.

M. le MAIRE.- D'abord, vous nous dites que vous n'êtes pas pour l'élargissement de la taille du Conseil communautaire. Je suis au regret de vous dire que vous l'avez voté. Si vous n'êtes pas pour, il fallait y réfléchir la fois d'avant. Vous l'avez voté, Monsieur MAHON, je vous le confirme.

Ensuite, quand vous dites que cela permettra d'élargir un exécutif, je veux tout de même vous rappeler les choses : un exécutif est là pour travailler. Vous pensez qu'un élu est là, quand il a une délégation, pour percevoir une indemnité. Or, elle vient en complément d'une perte liée souvent au fait que l'élu en question a moins de temps à consacrer à ses propres activités. Elle est là parce que simplement la République a estimé qu'il fallait donner aux élus une indemnité. Il n'y a rien d'illégitime à cela.

Vous faites allusion à l'article du Parisien de ce matin, vous avez vu un certain nombre de mes collègues disant qu'ils avaient quitté leur travail, etc. C'est aussi cela.

Enfin, nous parlons de la revalorisation du statut de l'élu, nous souhaitons avoir des élus qui travaillent, qui se consacrent à leur Collectivité. Il n'est pas illégitime qu'ils aient une indemnité.

Nous créons des vice-présidents simplement parce que nous souhaitons avoir un travail plus collégial et répartir un certain nombre de fonctions. Aujourd'hui, nous avons un certain nombre de délégations de la Communauté de Communes, nous pourrions les redispacher sur un nombre plus

important. Il y a un certain nombre de choses que nous voulons continuer à faire, mais différemment. La réflexion est partie non seulement de là, mais également du fait que nous souhaitons que nos équipes soient mieux intégrées dans l'ensemble du Conseil communautaire. Nous estimons qu'il y a des choses à faire et que cette communauté montera en puissance.

C'est facile de dire que cela fait 16 mois qu'elle fonctionne, qu'en savons-nous ? En 16 mois, elle a sorti une médiathèque ; elle a travaillé sur certains aspects de développement durable ; elle a trouvé un certain nombre de sujets qu'elle travaille et vous verrez bien ce que cela donnera. Nous ferons le bilan de l'activité, vous aurez en septembre à discuter du rapport d'activités de la Communauté de Communes.

En revanche, j'insiste sur un point que nous avons donné dès le départ : j'avais dit ici même et à Drancy, lorsque j'ai été invité par M. LAGARDE dans son Conseil municipal pour présenter un peu les choses au départ avec lui, que cette histoire commençait et que cela prendrait du temps. Il ne faut pas se leurrer. Ce n'est pas facile de travailler à plusieurs là où nous avons l'habitude de travailler tout seuls. C'est normal. Plaine Commune a mis 20 ans. On voit les choses ainsi, mais il faut comparer, Plaine Commune a mis 20 ans. Ils ont commencé par un syndicat intercommunal, syndicat mixte après et ils ont petit à petit tissé un peu une pelote et ajouté des compétences au fur et à mesure.

Le système fonctionne, il n'y a pas de raison que chez nous cela ne fonctionne pas, il produit des résultats et nous vous le démontrerons. Si vous estimez que cela ne sert à rien de venir au Conseil communautaire, ne venez pas. C'est comme vous le souhaitez. Je souhaite simplement qu'entre nous nous veillions à ne pas dénaturer la contribution de chaque élu et que nous sachions que la Communauté de Communes est un outil supplémentaire pour réaliser des projets.

Je vous rassure, si besoin, d'autres ont envie de nous rejoindre. Il y a une réflexion dans tout le département en ce moment sur ces sujets. Nous aurons l'occasion d'en reparler lorsque les choses seront plus claires, parce qu'en ce moment, après ce genre d'échéance, tout le monde discute avec tout le monde. Il est donc assez compliqué de faire la part des choses.

Cependant, ce territoire est regardé, y compris par vos propres amis politiques, avec beaucoup d'intérêt en estimant qu'ici il se passe des choses. Nous en avons fait pour certaines tout seuls en travaillant dur et nous nous sommes dit également que, si nous savions les faire, à plusieurs ce serait mieux et plus durable, que nous ferions davantage de développement. C'est l'objet de la Communauté de Communes. Cela appelle également un investissement de chacun et le fait que nous sachions aussi la défendre. Pour moi, c'est un sujet non pas de joutes politiques, mais de développement du territoire et des services aux populations.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DURAND.- Monsieur le MAIRE, je ne reviendrai dessus, nous l'avons votée, Monsieur MAHON, nous avons voté 17 et 17.

En revanche, M. DARBOUX et moi-même n'avons pas pu profiter de votre bonté, nous n'avons donc pas eu de place en intercommunalité. Nous découvrons un peu les informations à travers ce que vous dites, M. MAHON et vous-même.

Concernant les indemnités, M. MAHON n'est pas loin, je n'ai pas l'information mais s'il le dit c'est qu'il en a. Concernant les distributions de vice-présidences, il doit y avoir un peu de vrai, mais cela me paraît être du détail.

Ce qui m'intéresse, ce sont vos deux phrases : « *monter en puissance* » et « *augmenter les compétences* ». Je me rappelle qu'au mandat précédent il y avait une dizaine ou une douzaine de commissions municipales, nous n'en avons plus que trois. Là, nous augmentons de 9, de 18 à 34, la

Communauté de Communes sera donc plus nombreuse que le Conseil municipal du Bourget. Je crains donc ce que vous appelez « *monter en puissance* », c'est-à-dire une augmentation du transfert de compétences entre une collectivité locale et une intercommunalité. Il y a déjà les piscines, les bibliothèques, les cantines, etc. J'ai bien l'impression que le pouvoir décisionnaire sera à la Communauté de Communes, or, moi qui ne bénéficie pas de la même bonté que toi, Frédy, de la part de M. CAPO-CANELLAS, je m'interroge, je suis inquiet.

J'aimerais savoir ce que vous entendez par « *monter en puissance* » ? Que nous proposerez-vous dans les semaines à venir ? Je commence à vous connaître, vous savez déjà ce que vous nous proposerez à ce moment-là. « *Monter en puissance* » et « *augmenter les compétences* », pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous donner quelques pistes dès ce soir ? Merci.

M. le MAIRE.- Je vous donne des pistes, toutes bontés confondues si je puis dire.

Je vous rassure sur les histoires de représentation, si ce n'était qu'une affaire de bonté, cela se réglerait beaucoup plus facilement.

D'abord, un mot sur les commissions : il y avait 6 commissions et nous passons à 4. C'est destiné à faire qu'elles se réunissent avec peut-être plus de périodicité, de manière un peu différente. Nous essayerons de changer les modes de fonctionnement, nous verrons bien à l'usage.

Ensuite, quand je parle de « *monter en puissance* », ce n'est pas illogique. Il y a un débat, M. MAHON nous dit globalement qu'elle ne fait rien et, vous, vous dites qu'elle fait déjà beaucoup de choses, les piscines, la médiathèque, etc. A savoir où est la vérité, sans doute entre les deux. Cependant, quand je parle de « *monter en puissance* », ce n'est pas illogique. Par exemple, dans le domaine du développement économique, nous aurons à définir ce que l'on appelle l'intérêt communautaire, plus précisément ce que fait la Communauté de Communes dans ce domaine. En matière d'aménagement, qui est une des compétences, nous aurons à définir ce que l'on appelle l'intérêt communautaire. Le Conseil municipal, comme celui de Drancy, et le Conseil communautaire auront à définir cela.

Il n'est pas illogique que, dans ces matières, nous continuions à traiter un peu les uns et les autres parce que nous n'avons pas défini ce qui est strictement du domaine de la communauté. Nous ferons ensemble une partition, ce qui est logique. Par exemple, pour les entreprises d'avoir une espèce de guichet unique, si elles veulent venir sur ce territoire... il faut lire la presse, vous le savez comme moi, M. BLANC a fait deux annonces : le plateau de Saclay et nous. Nous, c'est la Plaine de France où c'est fléché ici. Concernant le secteur de la Plaine Commune, il est maintenant communément admis qu'il vit sa vie. Notre question, ce n'est pas par philanthropie, ce n'est pas par envie particulière, est de savoir comment, à côté de Plaine Commune, nous faisons exister un pôle. Vous dire cela est d'une banalité consternante. Si je ne vous le disais pas, ce serait anormal.

J'espère bien que la Communauté de Communes montera en puissance, j'espère bien que notre territoire sera mieux représenté, plus vivant, plus fort, plus d'investissements, etc. C'est l'objet, c'est un outil, ce n'est pas pour le plaisir. Spontanément, aucun élu n'a envie de partager, simplement cela fonctionne.

La question en débat aujourd'hui, qui sera en débat à l'avenir ce sera cela, c'est-à-dire qu'il y a Plaine Commune qui est un pôle fort, qui a 20 ans d'avance sur nous, et quand nous l'avons créée nous nous sommes dit qu'ils avaient 20 ans d'avance sur nous, que faire ? Continuons-nous à attendre ? Nous avons choisi d'avancer. Nous allons, 2 ans après la création de la communauté, définir ce que l'on appelle l'intérêt communautaire sur un certain nombre de choses. Il y a des choses où c'est clair, comme la culture, la médiathèque, etc. mais sur le champ économique et d'espace notamment nous avons à le définir. C'est normal, nous avons 2 ans pour le faire, mais il faudra le faire avant la fin de l'année.

En tout cas, j'espère bien que nous monterons en puissance au sens où notre territoire globalement sera mieux apprécié et fera l'objet de plus d'investissements.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le périmètre n'est pas gravé dans le marbre. Nous savons tous qu'au bout d'un moment, si nous voulons faire un pôle qui pèse à côté de Plaine Commune, il faudra réfléchir à un élargissement. Cela paraît logique. Il faudra en peser les termes, les avantages, les inconvénients et voir dans quel cadre cela peut se faire. C'est une banalité. Interrogez les élus par ci, par là, regardez même les journaux, c'est le sujet à la mode. A Bagnolet, ils en sont à faire ceci, cela. Certains élus socialistes à l'autre bout du département m'ont dit qu'ils aimeraient bien, mais je leur ai répondu que venir jusqu'à nous ne fonctionnerait pas.

C'est le jeu à la mode. Je vous le dis, je ne brise pas un tabou, je ne vous livre pas un scoop. Simplement, c'est le genre de spéculation qui peut exister ici ou là. Nous, nous sommes très clairs : nous en parlerons ici si cela venait.

Maintenant, il n'est pas illogique que, par exemple du côté de Dugny, à un moment donné la question se pose. Elle est dans les têtes à Dugny parce que d'abord c'est le canton, ensuite le Bourget est tourné vers Drancy, vers Dugny. C'est une question qui peut se poser. Il peut y avoir d'autres choses, avec Blanc-Mesnil les discussions ne sont pas non plus exclues. Il faudra y réfléchir. C'est la question.

J'ai eu des discussions avec le cabinet de Christian BLANC, qui est le nouveau Secrétaire d'Etat, et il me dit demande, sur le territoire autour de l'aéroport, etc. combien nous représentons ? Ce que nous savons dire ? Aujourd'hui, concernant les entreprises qui auraient envie d'investir dans ce secteur, il faut faire ce que fait Plaine Commune qui dit qu'elle a une offre à Stains, à Villetaneuse par exemple, et l'entreprise choisit. Le service de développement de Plaine Commune prend en charge l'investisseur Untel en lui disant qu'ils font une visite et qu'il a tant de choix. Sinon, que faisons-nous ? Nous dirons je le prends chez moi, Dugny dira ceci, Drancy rappellera qu'il a le parc Energie et Blanc-Mesnil autre chose. C'est cela la question : comment être attractif pour créer du développement, de l'emploi et améliorer après les infrastructures ?

Ces questions sont dans l'air et je ne vous dirais pas que nous resterons à deux tout le temps, avec ces compétences parce que nous les avons décidées un jour. Ce débat viendra, mais de manière théorique il existe.

M. DURAND.- Question peut-être idiote, imaginons que dans 2, 3 ou 4 ans nous sommes toujours Le Bourget-Drancy, un jour poserez-vous la question au Conseil municipal par exemple de rentrer avec Saint-Denis, La Courneuve, etc. ?

M. le MAIRE.- A priori, nous avons fait le choix au départ d'essayer de construire un autre modèle. Nous ne sommes ni le même territoire, ni le même bassin de vie. Nous estimons qu'il y a un autre modèle de développement à construire ici, autour de l'aéroport, autour de notre zone.

Si vous regardez sur ce territoire, nous avons fait tout seuls, nous avons relancé la machine, nous créons sur la ville un parc d'activités qui sera livré ces jours-ci, un pôle bureaux alors que pendant des années on nous a dit qu'il n'y avait pas d'investisseurs, aucun utilisateurs ne viendra donc et puis l'investisseur nous disait l'inverse. Nous avons réussi à rompre ce cercle vicieux, nous avons qualifié, si je puis dire, tertiaire une ville qui ne l'était pas. Le plus difficile au départ est de commencer. Nous sortons 20 000 m², vous avez vu aussi tout à l'heure sur les esquisses d'autres immeubles potentiels. Il faut d'autres investisseurs, il faut d'abord louer celui-là, etc. Nous avons allumé la mèche, nous avons créé du développement, cela n'a été facile mais nous y arrivons.

Nous pensons qu'ici nous avons un autre bassin qui est quelque part concurrent d'ailleurs de celui de Saint-Denis. La question en discussion aujourd'hui est très simple : M. BRAOUEZEC est sous

le « *robinet* » de l'Etat des intercommunalités, de la région, du département et de tout le monde et il se dit pourvu que cela continue. On finance les infrastructures, les moyens de transports, etc. je me base sur ceci, sur cela, j'obtiens des choses, j'attire les entreprises, tout va bien. Il veut surtout les garder chez lui et, nous, nous essayons de construire un autre modèle à côté.

Le Président du Conseil général par exemple a fait des déclarations excellentes. J'ai eu beaucoup de discussions avec lui sur ce sujet et j'apprécie sa démarche qui est de dire que maintenant très objectivement, pour l'intérêt du département, il s'agit de faire qu'un autre site décolle. Nous avons déjà décollé seuls, c'est pourquoi il est peut-être plus facile de le dire, mais la question est de le conforter. Nous créons un pôle qui doit rayonner sur Drancy, à mon sens également sur Dugny, il y a l'arrivée de la Tangentielle, il faut qu'avec l'aéroport, etc. nous arrivions à créer d'autres choses. En revanche, nous sommes concurrents de Saint-Denis. Ils font des choix opposés aux nôtres, sur la défense de leur territoire et pas du nôtre.

Evidemment, si vous demandez à M. BRAOUEZEC si un jour cela ne lui dirait pas... je vous l'ai dit très franchement, quand nous avons créé la Communautés de Communes il y a 2 ans, il est venu me voir et m'a demandé quand est-ce que nous venions, qu'un jour, il aurait à peu près fait ses affaires sur ce secteur et qu'il sentait que chez nous cela venait. Les échos que j'ai, M. MAHON tout à l'heure a employé le terme de promoteur, les mêmes promoteurs qui ont lancé avec nous le pôle bureaux se sont fait taper sur les doigts à Saint-Denis parce qu'on leur a dit que ce n'est pas bien, qu'est-ce que vous allez faire quelque chose avec CAPO-CANELLAS dans son coin, restez chez nous et surtout ne l'aidez pas à avancer. Nous sommes donc concurrents. Premier point.

Deuxième point, c'est la réflexion qui nous avait guidés les uns et les autres, Plaine Commune est un pôle immense, 350 000 habitants. Or, arriver en cours comme les derniers convertis n'est pas évident. Vous pesez pour votre population d'abord et comme le dernier ensuite. Certains vous diront que cela fait 20 ans qu'ils fonctionnent et que nous ne leur expliquerons pas les choses.

A priori, nous ne nous voyons pas faire cela.

Maintenant, il faut que nous fassions exister un pôle supplémentaire. Je crois que Le Bourget y gardera toute son identité. A mon sens, très franchement un élargissement vers Dugny serait de bonne logique pour beaucoup de raisons, c'est une limite administrative, c'est le canton, il y a des liens très forts, les Dugnysiens viennent au Bourget faire les courses, la gare est commune, l'historique, malheureusement nous avons subi un bombardement, eux plus que nous d'ailleurs très largement.

Après, nous n'excluons pas une réflexion vers le Val d'Oise aussi. L'aéroport est en partie sur le Val d'Oise. Ce sont des sujets très larges que nous abordons très librement et c'est bien. En revanche, nous aurons l'occasion d'en reparler posément. Nous avons créé cela également pour donner le mouvement, pour offrir des solutions. Sinon, c'est clair, c'était être vassalisé par Plaine Commune. D'autres communes ailleurs se disent qu'il faut faire le choix. Certaines communes du Val d'Oise se disent qu'elles tombent soit dans Val de France, soit dans le pôle de Roissy.

D'autant que, n'oublions pas une chose, les Préfets pendant un temps ont été coercitifs, pendant un autre temps ont été « *cools* » et maintenant redeviennent coercitifs sur cela. Cela signifie que nous avons bien fait de nous garantir. Nous nous sommes offert une assurance tous risques, si je puis dire, puisque nous sommes déjà dans l'intercommunalité. On ne peut pas nous précipiter dans une autre, mais la loi le permet. Elle le permet pour des Collectivités qui n'y seraient pas entrées. Cela nous fait un certain nombre de garanties et nous continuerons là-dessus avec simplement comme ligne de se donner des moyens de développement au service des Bourgetins.

Nous pensons également que nous avons intérêt à le faire de manière solidaire avec certaines villes voisines, parce que nous ne réussirons pas dans un désert. Globalement, Le Bourget est quand

même une petite ville, c'est beau si nous nous en sortons égoïstement, c'est un geste, mais cela ne fonctionnera pas à terme. Nous avons également intérêt à ce qu'autour de nous cela fonctionne aussi, car si le territoire se « plante » et que nous émergeons, cela ne durera pas longtemps. Nous avons également besoin de cela.

C'est une discussion que nous pourrions reprendre plus largement. Un jour ou l'autre, il y aura une discussion avec Dugny. Ce jour peut arriver rapidement ou pas. J'ai repris, il y a très peu de temps, une discussion avec André VEYSSIERE à ce sujet et les élus de Dugny. Cela peut être du court terme.

Après, viendront d'autres discussions, d'autres schémas. Dugny me paraît être une étape logique, s'il devait y en avoir d'autres, il faudrait prendre beaucoup plus de temps et réfléchir à tout cela. Ce que nous pourrions être amenés à vous proposer peut-être un jour en termes d'approfondissement sera uniquement pour faire mieux par exemple sur ce que je citais sur le sujet économique, sur le sujet d'aménagement. Cela fait partie des choses.

Un dernier point, puis j'en termine et je passe la parole à M. MAHON.

Par exemple, une étude est faite par Plaine de France, l'établissement public, sur le musée de l'air. Aujourd'hui, j'ai la chance d'avoir été élu au Conseil d'administration, mais pas politiquement étant minoritaire à Plaine de France. J'ai eu la chance à nouveau d'être élu au Bureau en étant encore plus minoritaire. Un certain nombre de personnes, dont le Président du Conseil général et le Président du Conseil régional, ont estimé qu'il valait mieux qu'un élu représente le pôle du Bourget au sens large. Ils m'ont proposé d'y être. Je n'étais pas au Bureau d'ailleurs, cela dit ma sensibilité politique était beaucoup plus représentée que cette fois. Là, nous sommes beaucoup moins représentés et on m'a proposé d'y figurer simplement pour représenter un peu ce territoire.

Quand Plaine de France fait une étude sur le devenir du musée de l'air, aujourd'hui Plaine de France discute avec le Maire de Dugny, celui du Bourget, celui de Drancy, celui de Blanc-Mesnil, etc. Nous nous sommes rendu compte il n'y a pas longtemps qu'une proposition nous déplaisait à tous. J'ai eu l'information et j'ai commencé à actionner tout le monde en disant que celle-là n'était pas bonne pour les villes, aucune des villes, Blanc-Mesnil compris. Comme j'ai les contacts qu'il faut j'ai pu alerter tout le monde. En revanche, si demain en tant que Président de l'intercommunalité je peux dire à l'Etat, à Plaine de France, à tel ou tel, qu'ils parlent avec le Président, que les deux Maires sont avec moi, ou si ce n'est pas cas qu'ils sont informés de ma démarche, que je représente les trois villes sur ce sujet d'aménagement, cela donne un poids différent. Que je sois le Président ou un autre d'ailleurs. En fait, nous rencontrerions des interlocuteurs, des investisseurs en disant qu'il y a un point de vue. Aujourd'hui, ils peuvent jouer du billard, aller voir l'un, l'autre, etc. C'est ce qui est difficile. Cela signifie qu'à un moment donné nous arriverons sur un schéma logique de développement. Je pense que, dans ce schéma logique de développement, Le Bourget a toute sa place, puisque nous avons déjà commencé. Nous avons la chance formidable d'être partis seuls.

Le développement il faut d'abord le conforter, l'étendre, etc.

M. MAHON.- Pour rebondir un peu sur ce que disait Gérard, c'est vrai que l'avenir est sur Plaine de France. Plaine Commune, ce n'est pas la peine, nous n'avons rien à voir avec Plaine Commune. Nous avons fait des choix différents. Dans ma tête, Dugny n'est pas un problème, Dugny rejoint l'intercommunalité.

En revanche, l'échelon supérieur bien évidemment, mais ce sera un gros morceau, est Blanc-Mesnil. C'est même plus loin parce que beaucoup sont autour des dossiers à savoir si nous pourrions remonter jusqu'à Roissy, éventuellement, mais il y a cette coulée. L'intercommunalité est à ce niveau, elle englobe l'aéroport, le musée, vers Gonesse, c'est sûr. Là est l'avenir, Plaine Commune, c'est fini pour nous.

M. le MAIRE.- Nous aurons l'occasion de reprendre ce débat sur le fond, sur tout cela, mais encore une fois ce qui doit nous guider c'est la volonté d'être plus performants. Nous faisons des mécanismes institutionnels non pour le plaisir, mais pour que cela nous serve, parce que cela nous permet d'avoir un levier supplémentaire. Encore une fois, je le vis tous les jours, parce que nous ne sommes pas trop malhabiles et que nous arrivons à avoir des contacts par ci, par là, nous parvenons à faire des choses mais c'est quand même difficile. A terme, ce n'est pas raisonnable, on ne peut pas toujours compter que sur soi.

Disons-nous une chose, quand M. BRAOUEZEC vient avec une délégation qui représente 350 000 habitants et 8 villes, j'ai envie de dire que médiatiquement on lui donne la parole, quand il dit ligne 12, tout le monde dit ligne 12 parce que M. BRAOUEZEC l'a dit. C'est une évidence. Si demain je peux dire que je représente 3 villes, c'est déjà plus fort. 3 villes, 3 maires, 1 député, 1 maire conseiller-général. Ce n'est quand même pas si mal et politiquement cela commence à faire un peu. C'est tout. Nous avons des sujets, par exemple la N2, un jour il faudra bien le rouvrir. Dans ce cas, si c'est un sujet où trois villes disent la même chose, ce n'est pas comme si chacune des villes tirait son sujet. Il fut un temps où, Jean-Christophe LAGARDE vous le dirait, sur la gare de Drancy-Le Bourget, ou inversement selon la manière dont on se place, avant qu'il ne soit élu, du temps de M. GAYSSOT, la gare voyageait de part et d'autre de la voie ferrée. C'est anecdotique mais c'est tout de même quelque chose. A l'époque, Drancy voulait que la gare du Bourget passe côté Drancy. Quand Jean-Christophe LAGARDE a été élu, il a dit que le trafic arrivait d'un côté, que nous ne referons pas l'histoire. C'est ainsi.

Aujourd'hui, nous réfléchissons avec Drancy, c'est une étude que mène la Communauté de Communes avec Plaine de France justement, comme établissement public d'aménagement conseil, et nous vous proposerons un jour un schéma de réorganisation de la gare du Bourget-Drancy. Nous faisons en commun et là le Conseil communautaire aura à en connaître, il a voté cette étude. A un moment donné, nous définirons un point de vue commun et quand il faudra aller chercher de l'argent, il y aura deux villes, peut-être y en aura-t-il trois un jour.

M. DARBOUX.- Un toute petite réaction par rapport à vos propos, en tant qu'élu minoritaire dans certaines instances, vous vous retrouvez dans la même position que nous en tant que minoritaire aujourd'hui au sein du Conseil municipal. C'est vrai que n'est pas facile par moment de faire porter la voix de la minorité à l'ensemble de la majorité. C'est pour cela que, sur le fond de l'intercommunalité, je n'ai rien contre le principe.

Cependant, comprenez bien certaines positions que nous avons autour de la table. Vu la liste que vous proposez, je prenais une position un peu différente de la vôtre, sachant que vous arrivez à nous comprendre en tant que minoritaires dans ces instances. Vous comprendrez bien que pour que l'ensemble de la communauté soit représentée il faudrait que l'ensemble même de l'opposition y soit. Je ne dis pas la totalité, mais au moins un représentant. D'autant que je ne pense pas que cela modifierait quoi que ce soit dans un vote.

L'opposition a un objectif, c'est la réussite de la ville. Je ne reprendrai pas les termes de M. MAHON pour ne pas reprendre son slogan municipal, parce que nous en avons un autre qui avait autant de valeur. Au sein de l'intercommunalité, je pense qu'à 34 et 2 personnes de l'opposition, et opposition différente, cela ne gênerait pas grand-chose et ensemble justement nous pourrions essayer de construire.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres déclarations ?

Minorité/majorité, la différence est que, quand je me retrouve à représenter Le Bourget, le canton ou la communauté dans une autre instance, je me retrouve avec d'autres maires ou d'autres conseillers généraux. A ce moment-là, nous sommes tous égaux, chacun représente un territoire. Nous avons tous, comme ici d'ailleurs, l'intelligence dans le dialogue de ne pas se dire « *vous êtes la*

minorité, je suis l'opposition ». Chacun essaie de comprendre. J'ai eu des discussions la semaine dernière avec le Président HUCHON ou encore avec le Président BARTOLONE, nous n'essayons pas de savoir qui vient d'où, quel était le parcours d'Untel et qu'est-ce qu'il pense du Gouvernement. S'il y a des points d'accord, c'est encore mieux, parce que, si une personne du PS, une autre du Nouveau Centre, une de l'UMP et l'une du PC sont capables d'aller à quatre en réclamant la même chose face à un Préfet ou un Ministre... C'est ce que nous avons fait simplement dans l'équilibre trouvé par exemple dans le Bureau de Plaine de France, c'était aussi l'idée de dire qu'il faut représenter les territoires pour essayer d'avancer.

Après, chacun étant dans son territoire, nous essayons de composer quelque chose entre élus.

Sur ce, je mets aux voix

Il est procédé au vote – Résultat : 6 Abstentions

Délibération n°14 : Délibération rapportant les délibérations n°24 et 25 du 14 avril 2008 portant garantie d'emprunt de la Ville du Bourget à ADEF Résidences pour deux prêts avec le Crédit Foncier de France et la Caisse D'épargne Ile-de-France et leur substituant une garantie sur un prêt unique PLS auprès du Crédit Foncier de France

M. le MAIRE.- Il nous reste la délibération ajoutée sur table, dont nous avons voté le rajout à l'ordre du jour.

Nous avons approuvé la garantie d'emprunt à 50 % pour la réalisation par ADEF de ce que l'on appelle un EHPAD, un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, c'est le sigle qui désigne une maison de retraite médicalisée. Nous avons voté 2,2 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne et une autre garantie d'emprunt également à 50 % pour un prêt PLS de 8 865 595 euros auprès du Crédit Foncier de France. C'était bien sûr à la demande d'ADEF qui nous avait désigné les deux établissements, qui nous avait fourni l'ensemble des documents et les projets de contrat.

ADEF a changé son fusil d'épaule, si je puis dire, et au lieu d'avoir deux prêts, se propose maintenant de les regrouper en un crédit unique, PLS auprès du Crédit Foncier de France qui était le deuxième organisme. C'est celui d'ailleurs qui accordait le prêt le plus important. Le total fait 11 065 595 euros ce qui, sauf erreur de ma part, est l'exacte addition des 2 premiers projets de contrat de prêt. Cela ne change pas la somme.

Votre avis est sollicité pour substituer cette nouvelle garantie pour un seul contrat à la garantie antérieure qui avait été accordée pour 2 contrats, mais pour un même montant.

Je vous renouvelle l'explication que je vous ai donnée : nous avons été saisis hier soir par ADEF, à qui nous avons répondu qu'il y avait urgence parce qu'ils nous ont dit que c'était rapide, qu'il fallait vraiment que nous signions maintenant, simplement nous avons un organe délibérant qui doit statuer là-dessus. La réunion était soit ce soir, soit fin juin, c'est pourquoi l'avons-nous ajouté à l'ordre du jour. Finalement, c'est bien tombé qu'ils nous appellent hier.

Y a-t-il des questions ?

Mme KILO.- J'ai une question sur la motivation d'ADEF. Regrouper les crédits, je suis capable de le comprendre, en revanche, ils ont choisi, alors qu'au départ nous étions sur un taux fixe, un taux révisable. Heureusement que nous avons le procès-verbal de la dernière Délibération, cela permet de vérifier que nous étions sur un taux à 4,63 fixe, alors que maintenant nous passons à un taux certes de 4,63 mais révisable en fonction du taux de rémunération du Livret A.

Vous ont-ils donné une raison à ce nouveau contrat de crédit? Autant j'aurais pu comprendre qu'ils regroupent la totalité, cela me paraît normal, avec le même taux, autant nous ne sommes pas tout à fait sur les mêmes modalités.

M. le MAIRE.- J'ai posé la question parce que votre demande est relativement technique. On me précise que les prêts PLS sont toujours révisables. Pourquoi ont-il fait le choix de passer d'un fixe à un révisable? Sans doute que le deuxième, le prêt le plus important de la dernière fois, était à un taux révisable?

Mme KILO.- Il y a marqué fixe pour les 2 taux.

M. le MAIRE.- Il y a deux raisons. Il y avait une coquille. Tel qu'ils nous l'avaient demandé en fixe le PLS, effectivement, or, le PLS est toujours révisable. Nous ne l'avons pas mentionné dans la note parce que nous vous faisons délibérer de nouveau. Il y avait la coquille en plus et cela ne vous a pas échappé, merci.

Mme KILO.- C'est ce que je ne comprenais pas.

M. le MAIRE.- On me l'a dit mais comme ce n'était pas écrit, cela ne me revenait pas à l'esprit. Vous savez que nous l'avons fait un peu vite. Sur le fond, je ne pense pas qu'il y ait d'objection à le faire et à accompagner ce projet.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

Il est procédé vote – Résultat : Unanimité

Sur cette quatorzième Délibération, je clos la séance en vous remerciant.

(La séance est levée à 23 heures 02)